



ETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER

COMMUNE DE TROUILLAS

Juillet 2023


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Magistrate
LA MISSION RÉVÉLATRICE DES TALENTS AGRICOLES



po.chambre-agriculture.fr



INFORMATIONS RELATIVES AU DOCUMENT

INFORMATIONS GENERALES :

Etude	Etude d'Aménagement Foncier
Auteur(s) / Société	Chambre d'Agriculture
Fonction	
Service	Service Territoires - Eau - Environnement
Version	V3
Date	Juillet 2023

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS :

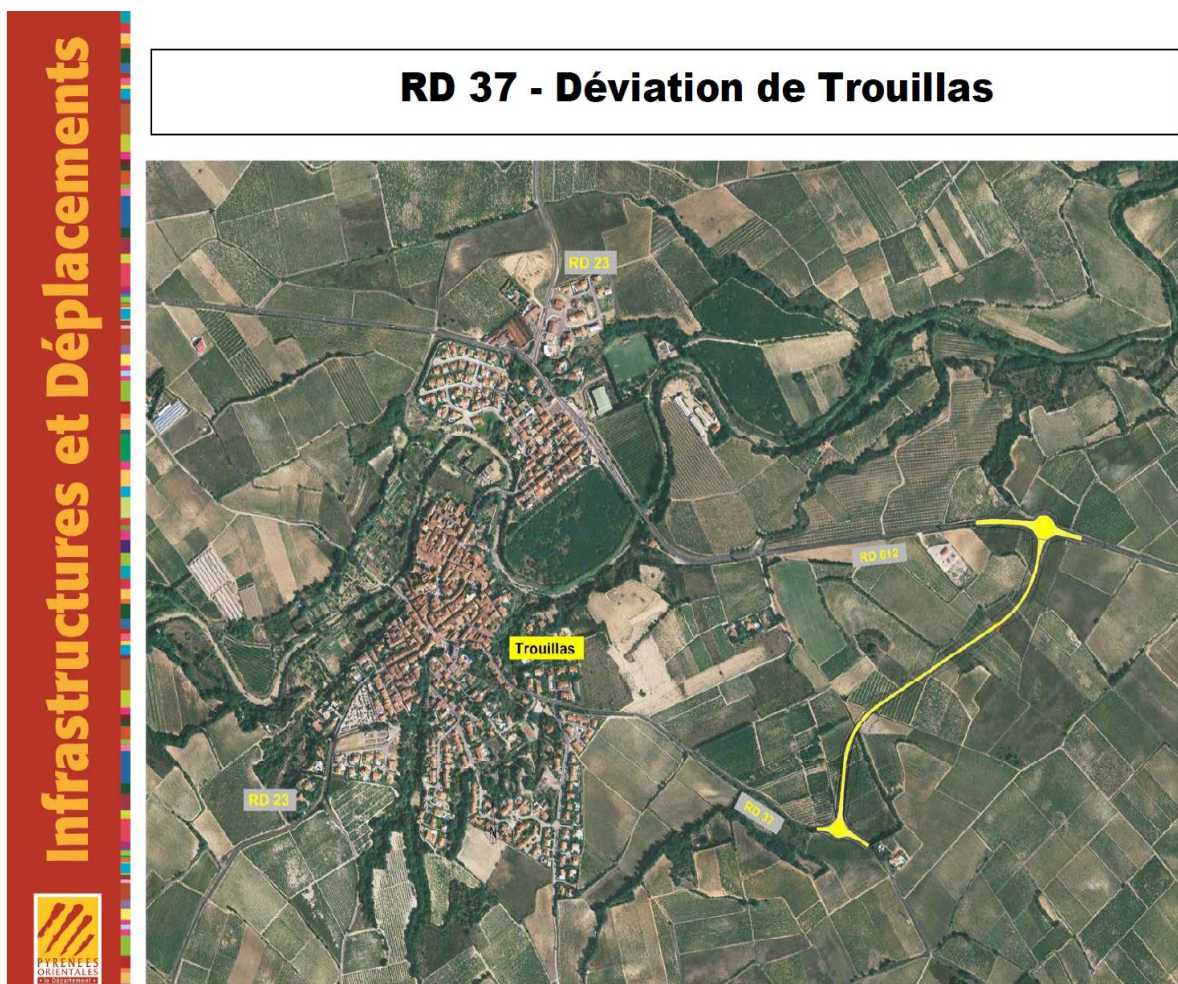
Intervention(s)	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)
Rédacteur	Manoëlle CHAILLOU	Chargée de Mission
Relecture	Marie CIATTONI	Assistante de service
Relecture & Validation	Alain HALMA	Directeur général adjoint. Chef du service Territoires-Eau- Environnement

Table des matières

Table des matières	3
CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE.....	6
A/ CARACTERISATION DE L'ESPACE.....	7
1/ L'Occupation des Sols.....	8
2/ La Ressource en Eau	10
3/ Les Terroirs et les Aptitudes Culturelles des Sols	12
4/ Les Signes Officiels de Qualité	15
5/ Les Documents de Planification.....	16
B/ LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LEUR FONCIER	19
1/ Les Exploitations Agricoles.....	20
2/ L'Age des Exploitants	21
3/ Les Constructions relevant de l'Activité Agricole	22
4/ Pratiques et Mode de Conduite des Exploitations	23
5/ Les Circuits de Commercialisation.....	25
C/ LES BESOINS DES AGRICULTEURS ET L'AMENAGEMENT FONCIER	27
1/ Les Enquêtes des Exploitants.....	28
2/ Les Intentions des Exploitants en lien avec le Foncier.....	29
D/ L'IMPACT DU PROJET ROUTIER.....	32
1/ Un Projet Routier traversant un Espace Structuré	34
2/ Les Exploitations dans le Périmètre Perturbé	35
3/ Des Besoins de Rétablissement et de Compensations.....	36
E/ DETERMINATION DU PERIMETRE D'AMENAGEMENT	37

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Sur la commune de Trouillas le Département a prévu la création d'une liaison entre la RD612 et la RD37 permettant ainsi un nouvel accès à l'Est du village. Cet aménagement routier a pour objectif d'améliorer voire de régler en partie les problèmes de circulation et de sécurité dans l'agglomération de Trouillas. Cette liaison a été Déclarée d'Utilité Publique par arrêté préfectoral le 4 novembre 2015.



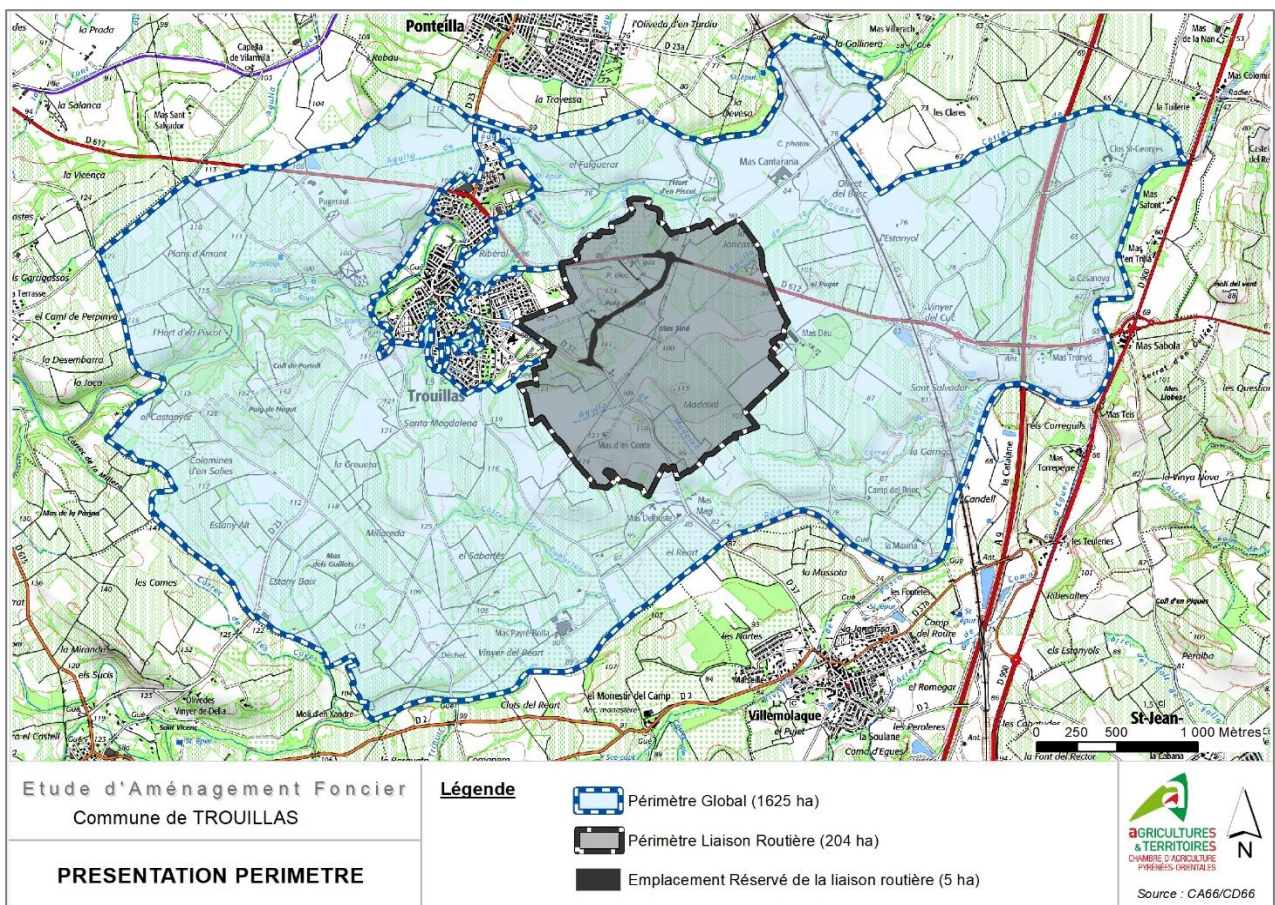
L'étude d'impact sur les exploitations agricoles dans le cadre de cet aménagement routier a montré que 9 exploitations étaient directement touchées pour 12 îlots culturaux. Il ressort que la moitié des agriculteurs souhaite retrouver à minima la surface perdue sous la forme d'îlots cohérents. La réalisation de l'ouvrage s'accompagne également de probables allongements de parcours pénalisants la poursuite de l'activité ainsi que des difficultés d'accès aux parcelles.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique prévoyait (Article 5) que conformément aux dispositions de l'article 122.3 du code de l'expropriation le Conseil Départemental, maître d'ouvrage de l'opération, serait tenu de remédier aux dommages par la construction de la voie aux exploitations agricoles. Conformément à l'avis rendu par la C.D.A.F. du 24/01/2017, le Département a donc procédé à la constitution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), en septembre 2019, en vue de procéder à la réalisation d'une opération d'aménagement foncier sur le secteur perturbé.

La CCAF s'est réunie pour la 1^{ère} fois en octobre de la même année. Elle s'est prononcée sur l'opportunité d'engager une procédure d'aménagement foncier à l'échelle d'un périmètre couvrant quarante fois l'emprise du projet de liaison entre la RD612 et la RD37 (5 ha), soit une surface d'environ 200 hectares (estimation du périmètre perturbé), dans l'objectif de remédier aux dommages causés par ce projet sur la structure foncière et les exploitations du secteur.

Au cours de cette commission, ses membres ont également proposé d'élargir le périmètre de restructuration au-delà de la zone perturbée, à l'échelle des espaces ruraux de la commune soit 1523 hectares (surface SIG), dans l'objectif d'améliorer les structures agricoles et de lutter contre les friches.

Cette étude préalable à un aménagement foncier, a pour objectif d'identifier, de délimiter et de quantifier les besoins en matière de restructuration du foncier. Elle permettra ainsi de définir l'opportunité d'une opération, le mode d'aménagement, le périmètre de l'opération et les prescriptions environnementales.



Le groupement retenu pour la réalisation de cette étude est constitué de :

- Le Cabinet Valoris Géomètre expert pour le volet foncier ;
- La Chambre d' Agriculture pour le volet agricole ;
- CRB Environnement pour le volet environnemental.

Le présent dossier porte sur le volet agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture. Il se décline en 4 parties :

- A/ Caractérisation de l'espace;
- B/ Identification des exploitations et de leur foncier;
- C/ Les besoins des agriculteurs et l'aménagement foncier ;
- D/ Etude d'impact : le projet routier et ses conséquences sur les exploitations agricoles.

METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Afin de réaliser cet état des lieux la 1^{ère} étape a consisté à analyser des photos aériennes 2018 afin d'identifier les occupations des sols dans le périmètre. En effet, au regard de la superficie de la zone d'étude qui couvre la quasi-totalité de la commune, la détermination de l'occupation des sols a été réalisée par photo interprétation.

Cet état d'occupation des sols a ensuite été corrigé ou précisé lors des entretiens d'enquête avec les exploitants agricoles. Les équipements à la parcelle sont identifiés individuellement dans les enquêtes.

Les données sur l'occupation ont été complétées par les différents zonages qui s'appliquent sur le territoire de Trouillas afin de caractériser l'espace.

Une phase d'enquête s'est déroulée sur la période Octobre 2021 – Janvier 2022 auprès des agriculteurs ayant ou non leur siège sur la commune. Chaque exploitation a fait l'objet d'une fiche reprenant les principales caractéristiques du parcellaire et les remarques exprimées par les exploitants vis-à-vis d'un besoin d'aménagement foncier dans le cadre de projet de restructuration et /ou d'agrandissement.

Les différents entretiens ont été menés soit en présentiel sur le siège d'exploitation soit par téléphone. Il est à noter qu'une partie des éléments attendus, notamment certaines caractéristiques du parcellaire, n'a pas été recueillie. Cela concerne une minorité d'exploitants. Pour les données plus générales et pour les exploitants qui n'ont pu être enquêtés, nous nous sommes appuyés sur des données « métiers ».

Les fiches descriptives d'exploitation intègrent également, s'il y a lieu, les données relatives aux perturbations inhérentes à l'emprise du projet routier. Ont ainsi été distinguées, sur chaque fiche d'exploitation, les parcelles situées dans le périmètre perturbé et les différents impacts générés par l'emprise de l'ouvrage. Ces enquêtes sont regroupées dans un volet spécifique et mis en annexe de l'étude.

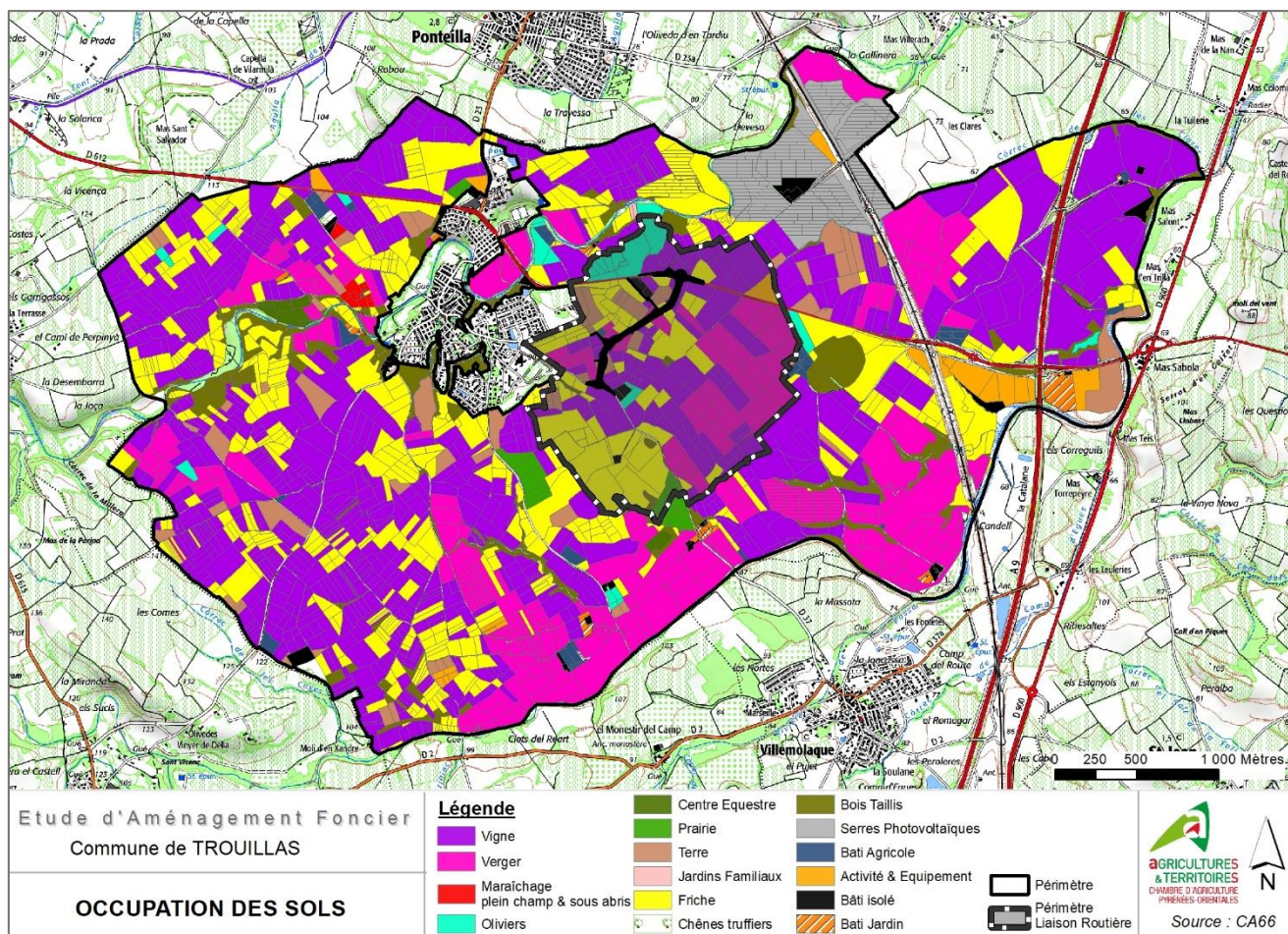
La synthèse de ces enquêtes a permis d'identifier les exploitants sur le territoire ainsi que leurs attentes en termes d'aménagement foncier. Pour ceux directement touchés par le projet routier il est aussi ressorti leurs besoins pour réparer les dommages subis ont été exprimés, même si la plupart des acquisitions foncières ont été réalisées.

Le présent rapport récapitule l'ensemble des données cartographiques et statistiques et propose une analyse de l'agriculture du périmètre et de l'opportunité de lancer une opération d'aménagement foncier sur le territoire.

A/ CARACTERISATION DE L'ESPACE

1/ L'Occupation des Sols

Le territoire d'étude est dominé par le vignoble qui apparaît nettement sur la carte ci-dessous. Les sols présents sont favorables à cette culture et caractéristiques des terroirs des Aspres. Cependant, comme souvent, les friches mitent l'espace et prennent place sur l'ensemble du périmètre.



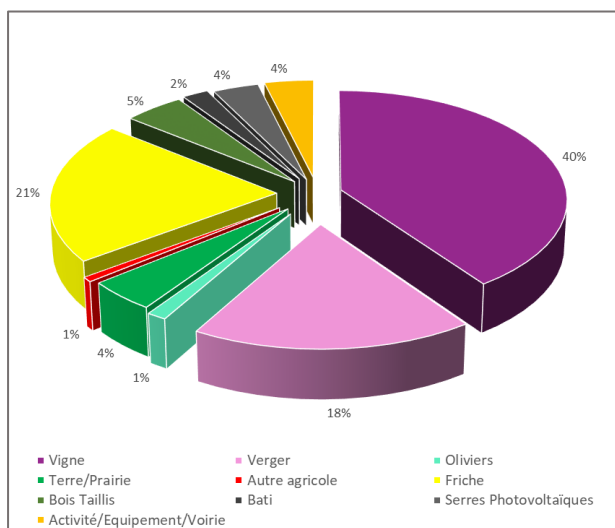
La commune de Trouillas est aussi marquée par la présence d'ouvrages et de ruptures naturelles qui cloisonnent son espace. Le village est traversé par la Canterrane et s'est principalement développé en rive droite de celle-ci. Au sud, la limite communale avec Villemolaque coïncide avec le cours du Réart. L'est du territoire est coupé par la ligne LGV Perpignan-Barcelone et l'Autoroute A9. Ces ouvrages isolent toute cette partie orientale de la commune.



Enfin, la localisation sur Trouillas d'un poste source a favorisé l'installation de constructions pour la production électrique. C'est ainsi que des serres équipées de toiture photovoltaïque ont été construites à la Canterrane pour une surface de plus de 56 hectares (cf photo ci-dessus).

Le tableau et le graphe ci-dessous récapitulent par grands types d'occupation, les surfaces. Il ressort qu'un peu plus de 40% du périmètre est occupé par du vignoble. Celui-ci se répartit sur l'ensemble du territoire. Les vergers sont principalement localisés sur les terroirs que nous avons identifiés comme alluvionnaires et donc plus fertiles. Nous les retrouvons également sur d'autres terroirs dès lors que l'irrigation est possible et que la présence de cailloux ne constitue pas un frein à ces cultures. Quelques îlots maraîchers sont présents aux abords de la Canterrane et sont relatifs à une exploitation en Agriculture Biologique. A l'inverse, près du ¼ du périmètre est inculte (friches et bois-taillis). Ces friches, mitent l'ensemble du périmètre sans localisation privilégiée. Elles forment par endroit des îlots de grande taille.

Occupations des Sols	Nbre Parcelles	Surface (ha)	%
Vigne	811	627	40,1%
Verger	342	284	18,2%
Oliviers	30	20	1,3%
Maraîchage plein champ & sous abris	12	3	0,2%
Centre Equestre	14	5	0,3%
Prairie	20	12	0,8%
Terre	70	59	3,8%
Friche	503	292	18,7%
Friche Arborée	77	36	2,3%
Chênes Truffiers	4	2	0,1%
Jardins Familiaux	6	1	0,1%
Bois Taillis	310	74	4,7%
Bâti Agricole	73	12	0,8%
Bâti Jardin	20	7	0,4%
Bâti isolé	70	13	0,8%
Serres Photovoltaïques	261	56	3,6%
Activité & Equipement	22	21	1,3%
Voirie	114	39	2,5%
TOTAL	2759	1563	100,0%

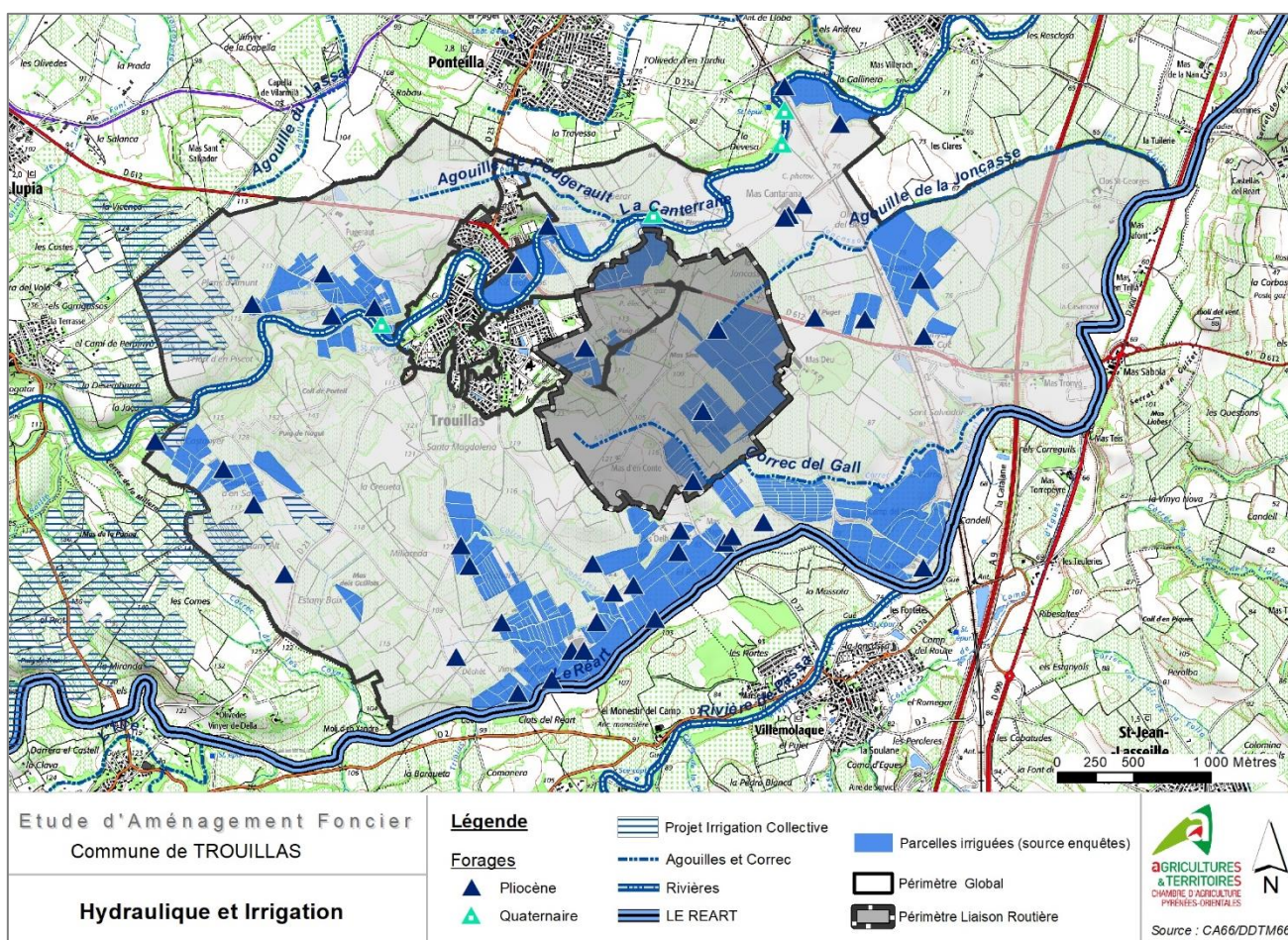


Les serres photovoltaïques de la Canterrane ont été distinguées sans production. Il semble qu'à ce jour ces serres soient en partie cultivées en maraîchage et arboriculture. En effet, une visite récente nous a permis de constater cet état. Le foncier de ces serres a fait l'objet d'une division parcellaire importante, chaque parcelle correspondant à une construction. Cette situation va à l'encontre de la recherche d'amélioration des structures foncières. Nous notons à l'opposé, la présence d'îlots cultureux de grande taille qui sont le résultat d'un travail de regroupement réalisé par les exploitants ou de grands domaines historiquement regroupés autour d'un bâti.

2/ La Ressource en Eau

La problématique de l'eau est de plus en plus un sujet prégnant pour la production agricole et en particulier pour les cultures nécessitant l'irrigation, arboriculture et maraîchage notamment mais la question se pose également pour le vignoble.

Le territoire d'étude compte 46 forages déclarés. La grande majorité est alimentée par la nappe du Pliocène. Seuls 4 sont dans celle du quaternaire. Ils se situent près de la Canterrane là où affleure cette nappe, plus superficielle. Il n'y a pas de réseau d'irrigation faisant l'objet d'une gestion collective. L'irrigation se fait donc à partir des forages dans un processus individuel.

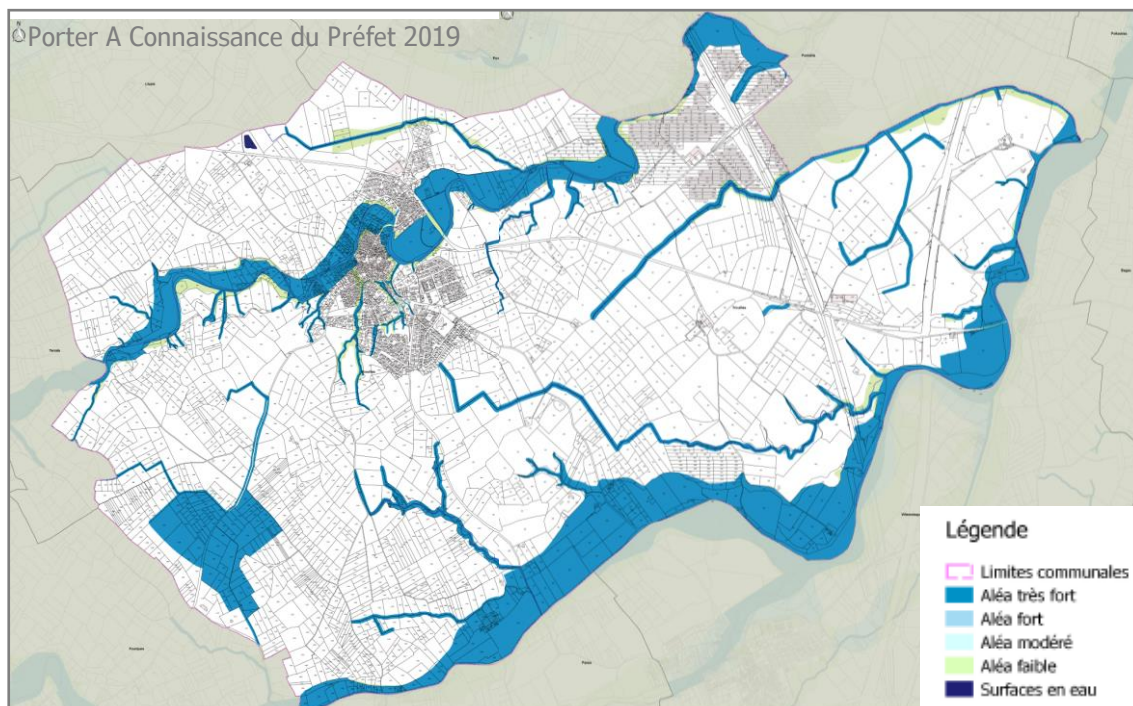
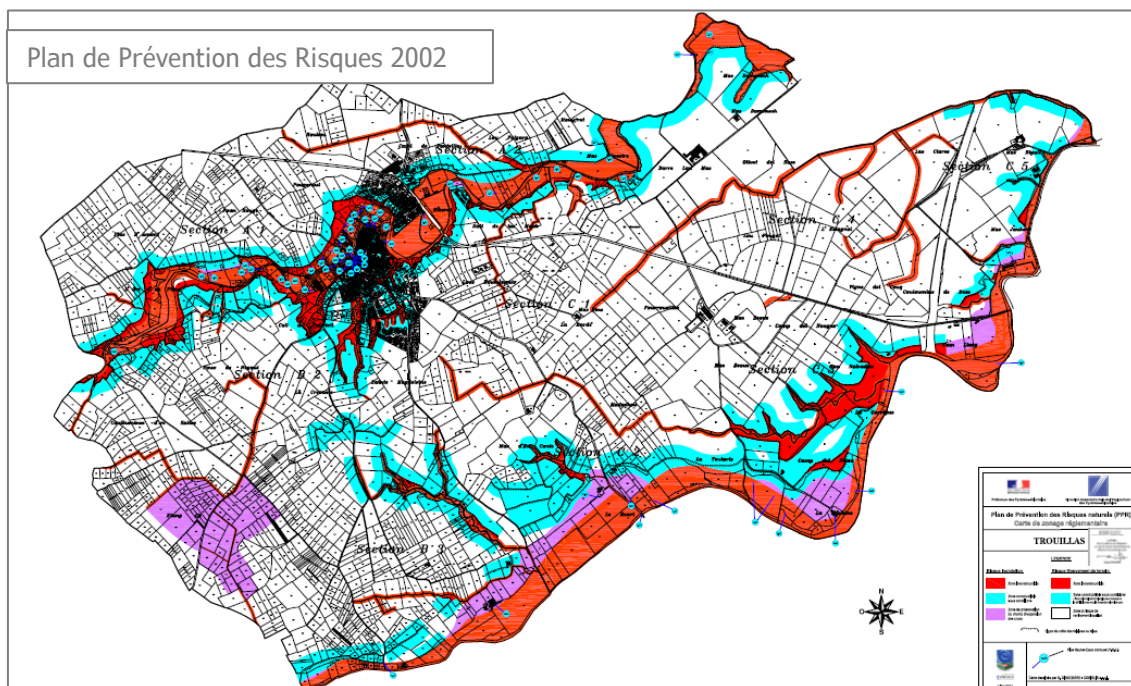


Au niveau du foncier, ce sont ainsi 292 ha qui ont été identifiés comme irrigués. Ces parcelles sont principalement cultivées en arboriculture et sont situées, pour l'essentiel, au sud de la commune en bordure du Réart. L'irrigation est pratiquée de manière localisée, au moyen de dispositifs de goutte à goutte.

Cette donnée sur les équipements d'irrigation n'est pas exhaustive du fait que certaines structures agricoles n'ont pu être enquêtées. Il en est de même pour le repérage des parcelles irriguées / irrigables qui restent incomplètes malgré la présence de forages. Inversement certaines productions arboricoles, amandiers et oliviers sont cultivées en sec.

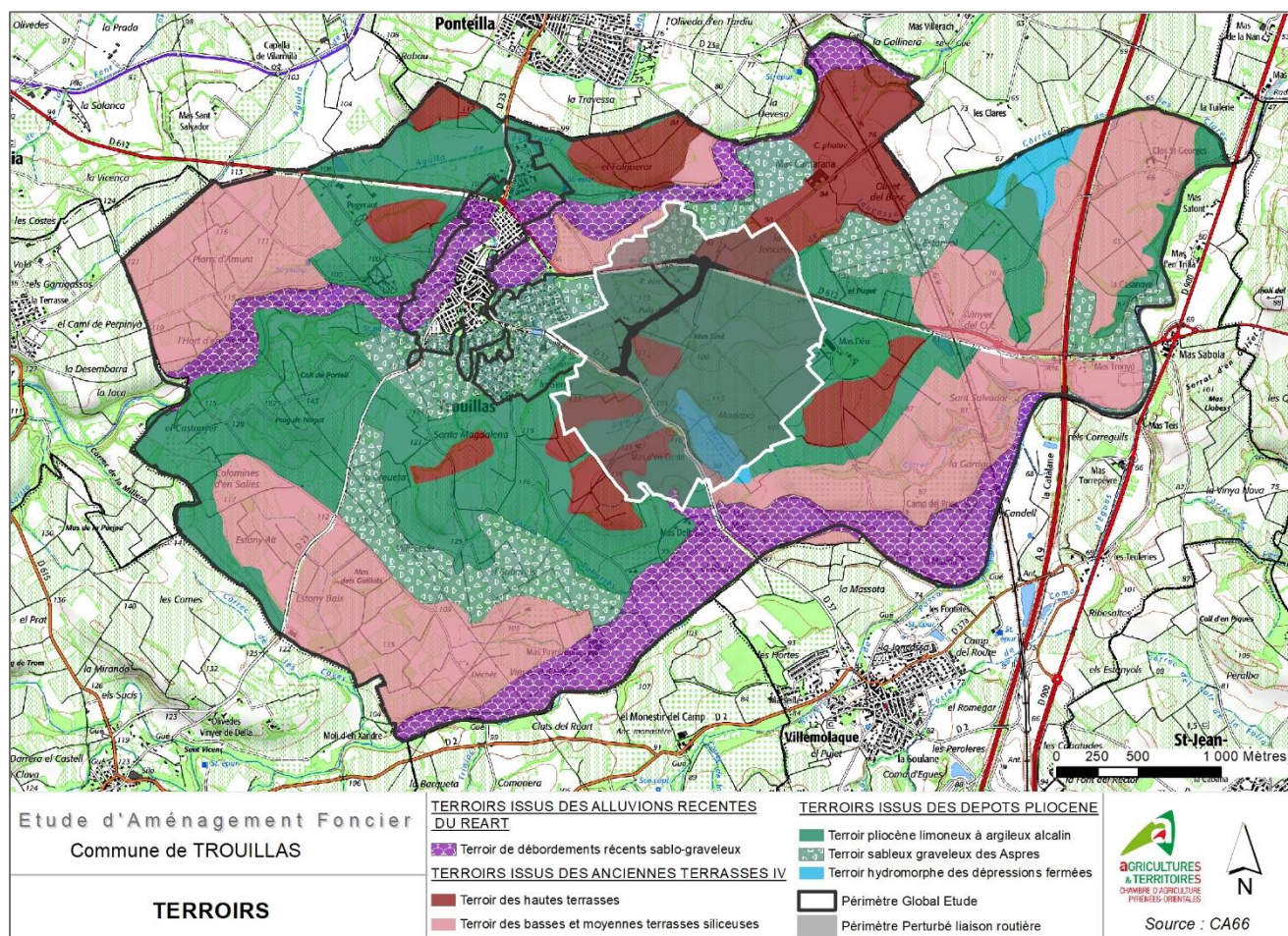
La frange ouest de la commune de Trouillas est concernée par le projet d'irrigation intercommunal des Aspres. 65 parcelles pour 37,8 hectares et 13 exploitants sont dans le périmètre pressenti de la future ASA en cours de constitution. La restructuration du foncier agricole est un atout pour la mise en place d'un réseau d'irrigation. Ce type de projet est la principale alternative pour l'accès à l'eau car la nappe Pliocène qui alimente la majorité des forages est en déficit et elle doit être préservée, en particulier, pour l'alimentation humaine.

La commune de Trouillas, du fait de la présence des deux cours d'eau de la Canterrane et du Réart, est soumise à des risques d'inondation. Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRi) prévisibles a été approuvé en 2002 par arrêté préfectoral. Cependant, plus récemment, en 2019, le Préfet a, par un Porter A Connaissance (PAC), produit une carte des risques, plus contraignante que le PPRi. La prévention des risques impose des dispositions spécifiques pour les constructions notamment pour les agriculteurs. Les deux cartes ci-dessous reprennent les zonages des risques issus du PPRi et du PAC.



3/ Les Terroirs et les Aptitudes Cultureles des Sols

La commune de Trouillas se situe dans l'unité agro paysagère des Aspres Viticoles. La carte ci-dessous localise les principaux terroirs qui affluent.



Trois grands terroirs sont présents sur le territoire communal :

- Les terroirs issus des alluvions récentes du Réart.

Ces sols sont présents le long de la Canterrane et du Réart. Ils restent tout de même limités en surface la vallée de ces cours d'eau étant assez étroite.

- Les terroirs issus des anciennes terrasses quaternaires.

Ce sont des sols lessivés, souvent secs, peu filtrants et peu fertiles. Ces terroirs sont le résultat de dépôts alluviaux grossiers consécutifs aux fontes glaciaires du quaternaire. Plusieurs niveaux de terrasses affluent : la haute, la plus ancienne, et la basse à moyenne. Ces sols sont le plus souvent caillouteux, ce qui est un des facteurs limitants pour la production agricole. Les terrasses basses et moyennes sont présentes en continuité des dépôts alluvionnaires. La haute terrasse affleure dans les terroirs du Pliocène.

- Les terroirs des dépôts Pliocène.

Ce sont des sols bruns et particulièrement importants dans la Plaine du Roussillon. On les trouve à des altitudes différentes avec des topographies diverses. En bordure du relief des Aspres, se situent des sols sablo-graveleux de texture grossière. Ils affluent sur la commune de Trouillas et sont caractéristiques des terroirs viticoles des Aspres.

En cuvette, ces sols forment des dépressions fermées et sont hydromorphes et salins. Deux cuvettes de ce type ont été recensées dans la zone d'étude.

- Les terroirs issus des alluvions récentes du Réart :

Ces alluvions sont issues des débordements sablo-graveleux de la vallée du Réart (et de ses affluents). Elles se situent en bordure des cours d'eau de la vallée du Réart. Ces sols sont sablo-graveleux et peu caillouteux. Ils sont profonds et fertiles mais sensibles au déficit hydrique.

APTITUDES CULTURALES							
Arboriculture			Viticulture		Maraichage	Grande Cultures Prairie	Parcours
Pêcher Pommier	Abricotier Cerisier Amandier	Olivier	AOC	VDP			
- ou ++	+ ou +++	++	-	+ ou +++	- ou ++	++	++

- Les terroirs issus des anciennes terrasses quaternaires.

Terroirs des hautes terrasses : ces sols sont peu profonds et caillouteux, acides voire très acides. Leur texture est sablo-limoneuse avec un horizon d'accumulation argileuse, compact en profondeurs. Ces sols ne sont pas irrigables par des canaux et ont peu d'aptitudes culturelles.

APTITUDES CULTURALES							
Arboriculture			Viticulture		Maraichage	Grande Cultures Prairie	Parcours
Pêcher Pommier	Abricotier Cerisier Amandier	Olivier	AOC	VDP			
---	---	-	+	---	---	---	+

Terroirs des basses et moyennes terrasses siliceuses ce sont des sols lessivés sablo-limoneux. Ils sont caillouteux et acides. La profondeur de ces sols est moyenne.

APTITUDES CULTURALES							
Arboriculture			Viticulture		Maraichage	Grande Cultures Prairie	Parcours
Pêcher Pommier	Abricotier Cerisier Amandier	Olivier	AOC	VDP			
--- ou ++	--- ou ++	++	+++	--	---	--	+

- Les terroirs issus des dépôts Pliocène.

Terroirs Pliocène limoneux à argileux alcalin : ce sont des sols bruns de texture argilo-limoneuse (parfois sableuse selon les zones). Ces sols sont profonds et assez fertiles. Ils sont généralement calcaires.

APTITUDES CULTURALES							
Arboriculture			Viticulture		Maraichage	Grande Cultures Prairie	Parcours
Pêcher Pommier	Abricotiers Cerisier Amandier	Olivier	AOC	VDP			
---	---	++	++	+	---	+	++

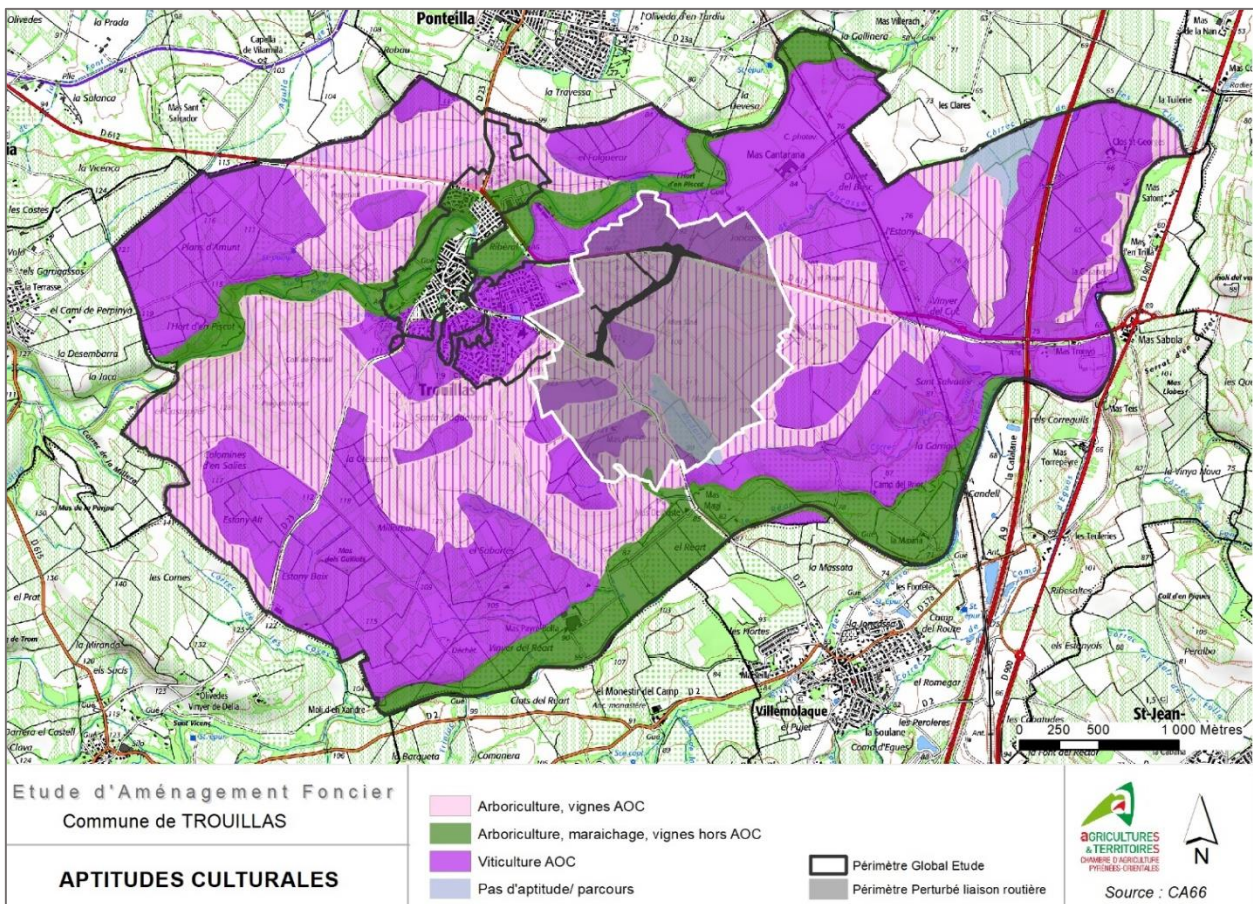
Terroirs sableux graveleux des Aspres : ils se retrouvent principalement en piémont du massif des Aspres. Ces sols bruns et acides sont graveleux et caillouteux. Ils sont secs avec une réserve en eau faible.

APTITUDES CULTURALES							
Arboriculture			Viticulture		Maraichage	Grande Cultures Prairie	Parcours
Pêcher Pommier	Abricotiers Cerisier Amandier	Olivier	AOC	VDP			
---	---	+	++	-	---	-	++

Terroirs hydromorphes des dépressions fermées : ce sont des sols bruns et hydromorphes. Ils ont une texture argileuse et sont parfois soumis à la stagnation d'eau en période hivernale.

APTITUDES CULTURALES							
Arboriculture			Viticulture		Maraichage	Grande Cultures Prairie	Parcours
Pêcher Pommier	Abricotiers Cerisier Amandier	Olivier	AOC	VDP			
---	---	---	++	--	---	+++	+++

Les terroirs identifiés dans le périmètre d'étude ont des aptitudes culturelles spécifiques. La carte ci-dessous retranscrit ces aptitudes. Il ressort une dominance des productions viticoles en appellation, associées avec de l'arboriculture (facteurs limitants l'eau et la pierrosité).

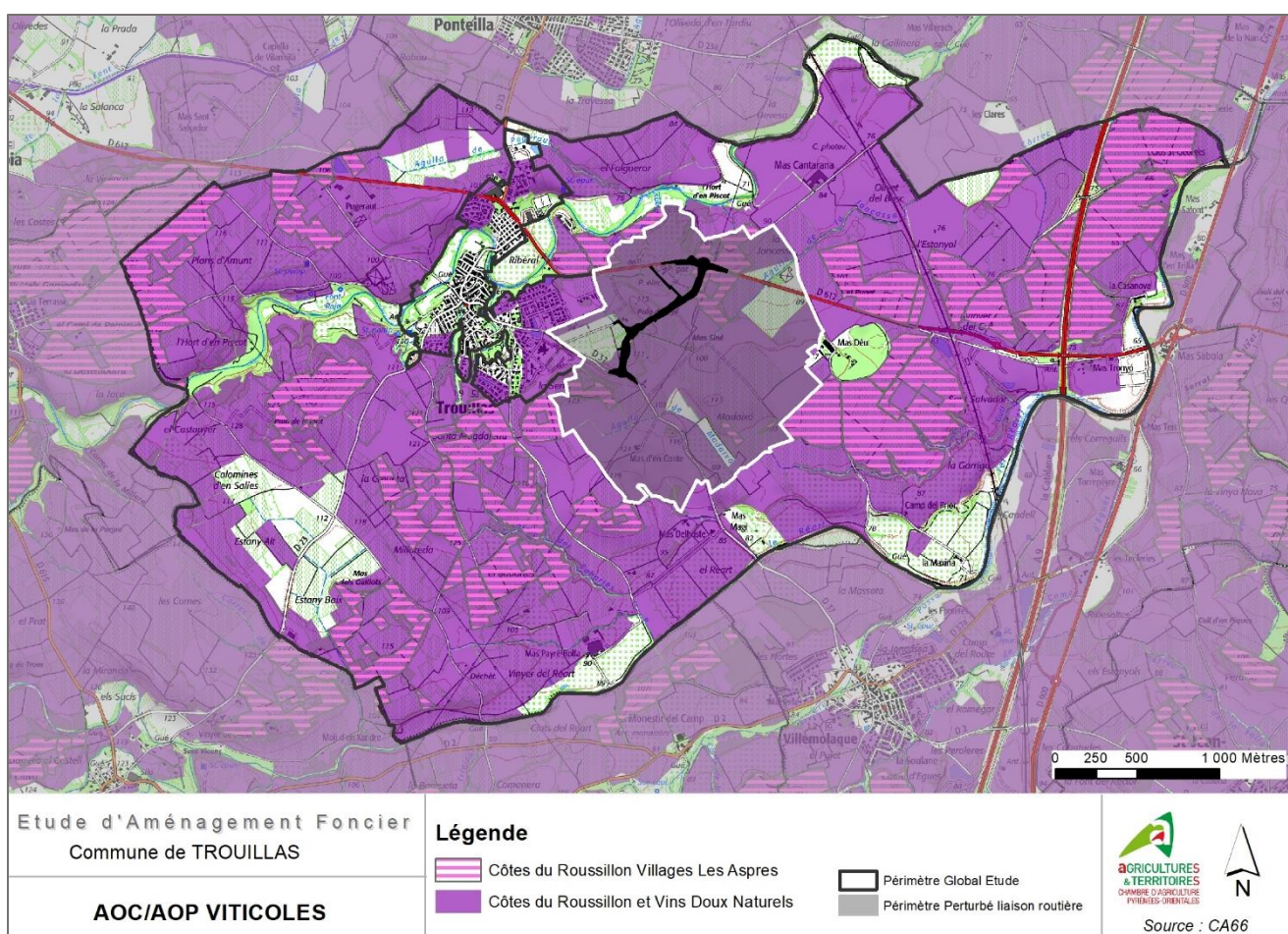


Les sols des vallées plus fertiles sont aussi favorables aux cultures maraîchères. Les terroirs et leurs aptitudes culturelles sont cohérents avec la production agricole du territoire d'étude, partagée en la viticulture et l'arboriculture.

4/ Les Signes Officiels de Qualité

Le territoire d'étude est reconnu pour la qualité de ses terroirs tant pour les productions viticoles qu'arboricoles.

La grande majorité du territoire de la commune de Trouillas est concernée par plusieurs aires géographiques d'Appellation d'Origine Protégée (AOP). En premier lieu celles des Côtes du Roussillon et des Vins Doux Naturels très présentes.



Plus récemment, l'appellation Côtes du Roussillon Village «Les Aspres» a vu son 1^{er} millésime commercialisé en 2005. Cette appellation fait l'objet d'une délimitation parcellaire plus restreinte que l'AOP Côtes du Roussillon. Elle concerne uniquement les vins rouges tranquilles.

Au-delà de la zone géographique, le cahier des charges de ces signes de qualité intègre également des clauses en matière d'encépagement. Les principaux cépages présents sont caractéristiques des zones d'appellations des Côtes du Roussillon (Syrah, Grenache, Mourvèdre) et des Vins Doux Naturels (Muscat Petits Grains et Muscat d'Alexandrie).

Pour la production arboricole, l'AOP Abricot Rouge du Roussillon n'a pas de délimitation parcellaire. La commune de Trouillas est dans l'aire géographique de cette appellation. La production d'abricotiers peut donc revendiquer cette appellation si elle respecte le cahier des charges notamment par rapport aux variétés : Aviéra, Royal Roussillon et Avikandi.

5/ Les Documents de Planification

La commune de Trouillas est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2012. Celui-ci fait l'objet d'une révision lancée en 2019. Elle est aussi dans le périmètre du SCOT Plaine du Roussillon de 2013 et actuellement en révision.

- Le SCOT Plaine du Roussillon

La commune de Trouillas est dans le périmètre du Schéma de COhérence Territoriale de la Plaine du Roussillon. Ce document de planification stratégique à moyen terme a été approuvé en 2013, modifié en 2017 et est actuellement en révision. Le périmètre du SCOT approuvé comptait 84 communes. Le jeu des intercommunalités a modifié ce zonage passant à 77 communes. Il regroupe 4 EPCI : les communautés de communes des Aspres, de Roussillon Conflent et de Sud Roussillon, et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée. La révision a été motivée par la prise en compte des modifications du périmètre, des évolutions, depuis l'approbation du SCOT, réglementaires et des documents de norme supérieure (PGRI, SDAGE ...), et d'ajuster les orientations et objectifs au regard des enjeux du territoire.

Le SCOT est constitué d'un Rapport de Présentation avec un Diagnostic du Territoire, un Etat Initial de l'Environnement (EIE), l'Evaluation Environnementale (EE) et un résumé non technique. Ce rapport est complété par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) accompagné d'une carte de synthèse. Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM) finalise le contenu du SCOT.

Le SCOT a été un document fédérateur pour l'aménagement du territoire principalement de la plaine du Roussillon ainsi que les espaces de coteaux comme les Aspres. Il a permis une réflexion concertée entre les 84 communes du 1^{er} périmètre et aujourd'hui les 77.

Les objectifs principaux poursuivis par le SCOT, traduits dans les documents et identifiés dans la carte de synthèse du DOO portent sur :

- la protection et la valorisation de l'agriculture et de l'environnement ;
- la conciliation de l'accueil de population avec une maîtrise de l'étalement urbain et de la consommation des terres ;
- le développement de l'économie du territoire (commerce, activités, tourisme ...) ;
- la définition d'un maillage complet du territoire (réseaux routiers et ferroviaires, transports collectifs, plateformes multimodales ...).

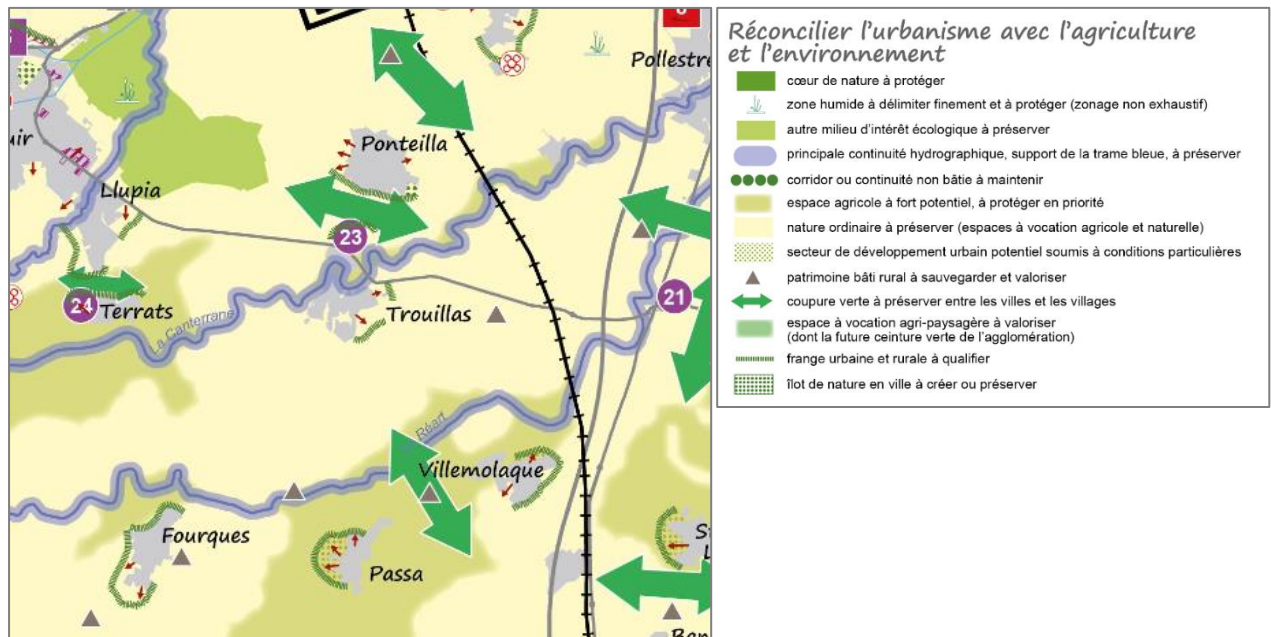
Le SCOT a délimité, compte tenu de la diversité des territoires, 4 grandes identités géographiques :

- le cœur d'agglomération, organe vital pour le département ;
- le littoral, territoire stratégique mais vulnérable ouvert sur le bassin méditerranéen ;
- la plaine multipolaire et son archipel de villes et de villages, espace à organiser et solidariser
- les massifs, territoires à inscrire dans une nouvelle ruralité.

La commune de Trouillas se localise dans la plaine tout en étant proche des massifs et notamment celui des Aspres. Elle est à l'interface entre le cœur d'agglomération et les territoires ruraux des massifs.

La carte du DOO synthétise l'ensemble des enjeux. L'extrait ci-dessous porte sur un zoom du territoire de Trouillas.

Pour le volet « Réconcilier l'urbanisme avec l'agriculture et l'environnement », la commune est essentiellement couverte par des espaces qualifiés de « nature ordinaire à préserver (espaces à vocation agricole et naturelle) ». Il n'y a pas d'espaces à fort potentiel ceux-ci étant pour l'essentiel dans des zones potentiellement irrigables et sur des sols très fertiles.



En terme d'aménagement urbain, le SCOT met en évidence une coupure urbaine entre Ponteilla et Trouillas afin d'éviter les phénomènes de conurbation. Un site d'activité est aussi localisé pour environ 6 hectares entre ces deux communes. Enfin, dans la partie sud du village se matérialise une frange urbaine à qualifier. Celle-ci est en mettre en perspective avec l'aménagement de la liaison routière.

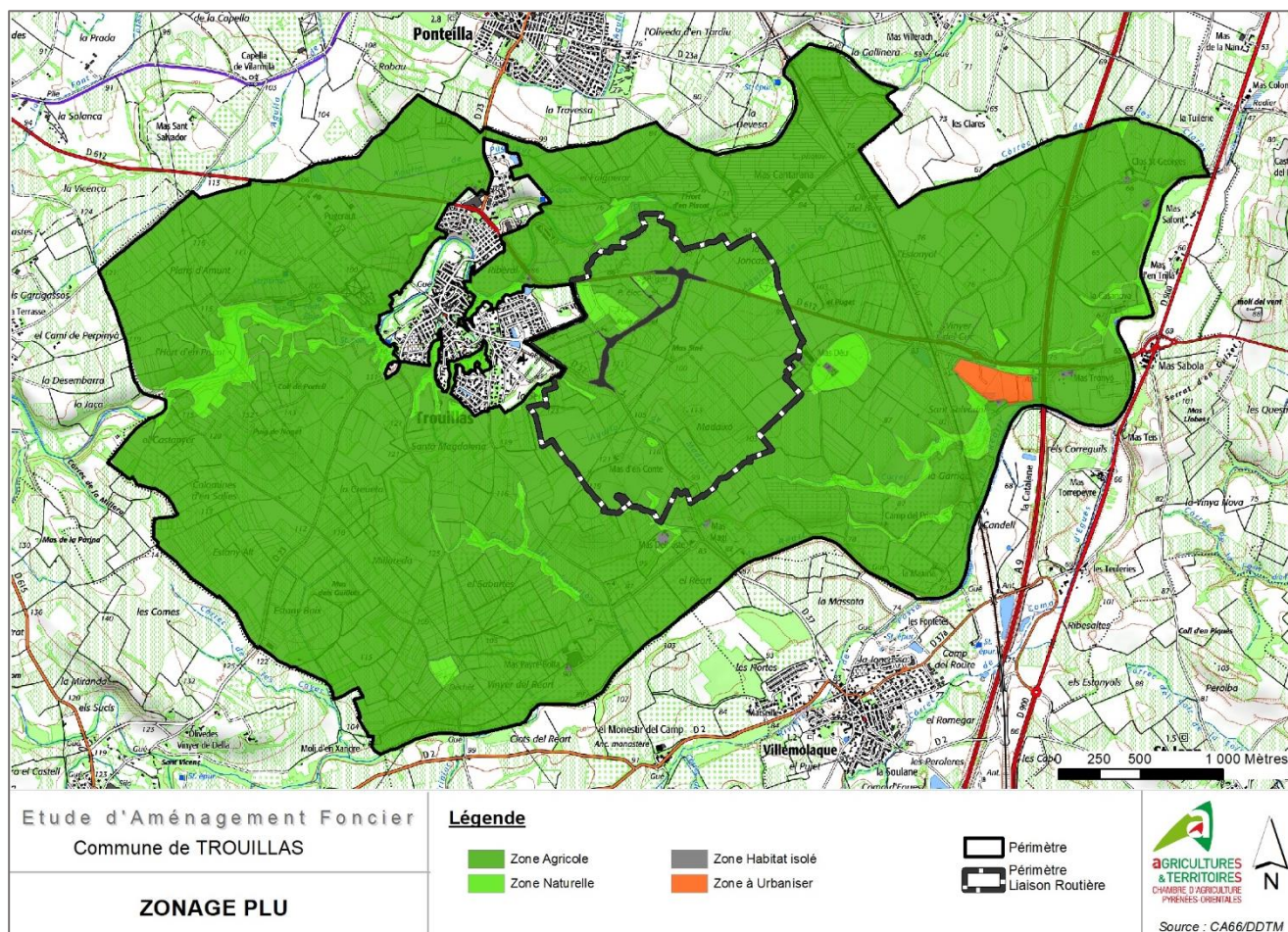
Un élément du patrimoine bâti est identifié dans le SCOT. Il s'agit du Mas Deu, ancienne commanderie des Templiers. Ce repérage a pour objet de mettre en valeur ce patrimoine et notamment par leur reconnaissance dans les PLU et des dispositions réglementaires spécifiques.

La révision actuelle du SCOT porte sur l'intégration des dispositions législatives notamment suite à la loi Climat et Résilience. Elle doit également mieux prendre en compte les évolutions sociétales et en particulier dans le cadre de la production d'Énergies Renouvelables. Trouillas est directement concernée par cette thématique, son territoire étant devenu très attractif pour ce type de production qu'elle soit dans le cadre de projets éoliens ou photovoltaïques.

- Le Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est un document de planification spatiale à court et moyen terme. C'est un véritable projet urbain et d'aménagement et qui permet la gestion du droit du sol (délivrance des autorisations de construire). Il est constitué, sur le même principe que le SCOT, d'un rapport de présentation, d'un PADD qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement, d'un règlement écrit et graphique ainsi que des annexes.

Le périmètre de l'étude a exclu les zones urbaines et à urbaniser de la commune de Trouillas. Eloignée du village apparaît une zone à urbaniser le long de la RD612 à l'ouest de la LGV. Cette zone 3AU est à vocation d'activités spécialisées notamment industrielles.



La commune présente un caractère agricole très marqué puisque cette zone est de loin la plus importante. Avec 1508 hectares elles totalisent 93% du périmètre d'étude. Les espaces naturels (10 hectares) sont liés aux ripisylves de la rivière de la Canterrane, et des différents correc qui parcourent la commune. La zone naturelle de Trouillas intègre également le parc boisé à proximité du Mas Deus et le labyrinthe aux fleurs ainsi que certains équipements publics (terrains de sport, station d'épuration).

Dans la zone agricole une douzaine de constructions isolées ont été classées en zone Nh soit Naturelle habitat. Seules sont autorisées les aménagements et extensions limitées des constructions existantes, la plupart du temps, sans lien avec une activité agricole. Qualifié de mitage ce zonage est aujourd'hui proscrit dans les documents d'urbanisme et les nouvelles dispositions législatives permettent aux règlements de la zone agricole et naturelle de répondre aux éventuels besoins d'aménagement ou d'extension.

Le PLU en cours de révision a fait l'objet en octobre 2021 d'une pré consultation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) auprès des Personnes Publiques Associées. Le PADD a, par la suite, fait l'objet d'un débat en Février-Mars 2022. Le projet de révision est en cours de finalisation.

B/ LES EXPLOITATIONS AGRICOLES **ET LEUR FONCIER**

1/ Les Exploitations Agricoles

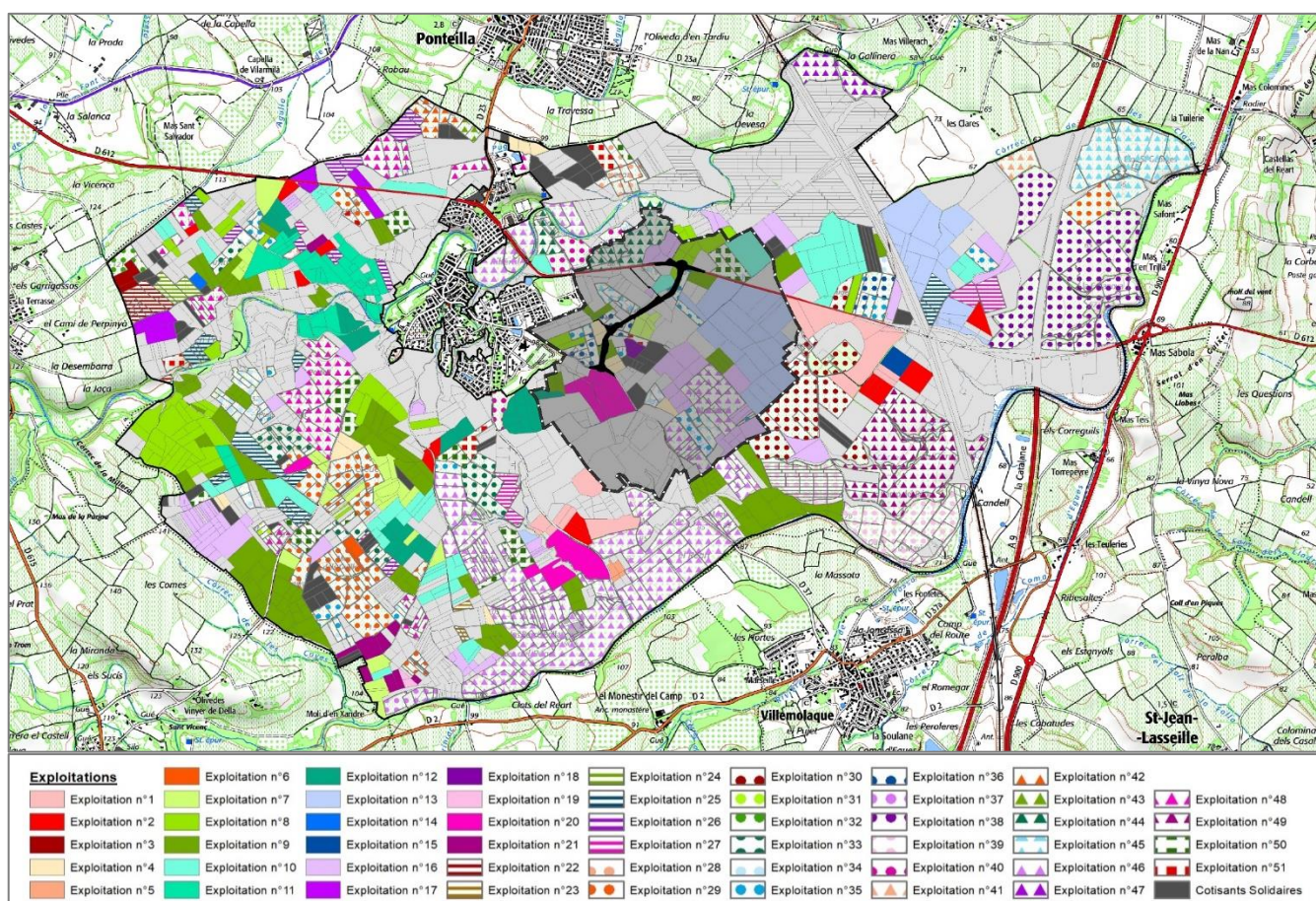
D'après le Recensement Général Agricole 2020, le nombre d'exploitation ayant leur siège sur la commune de Trouillas est de 46. Il était de 47 en 2010 et de 76 en 2000. Ces chiffres montrent que la baisse inéluctable du nombre d'exploitation s'est ralentie depuis les derniers recensements.

Indicateurs	Chiffres clés	
	Trouillas	Pyrénées-Orientales
Nombre d'exploitations en 2020	46	3 227
SAU en 2020 (hectares)	1 038	70 300

Source : Agreste 2020 Mémento Janvier 2023

En ce qui concerne la SAU, il est à noter une progression entre 2010 et 2020 passant ainsi de 863 hectares à 1038 hectares soit une augmentation de 18%. Parallèlement la SAU moyenne des exploitations enregistre également une nette progression de 4,2 hectares depuis 2010. Elle est en 2020 de 22,6 hectares. Cette situation semble consécutive à la présence, au sud de la commune, d'exploitations arboricoles de plus en plus importantes.

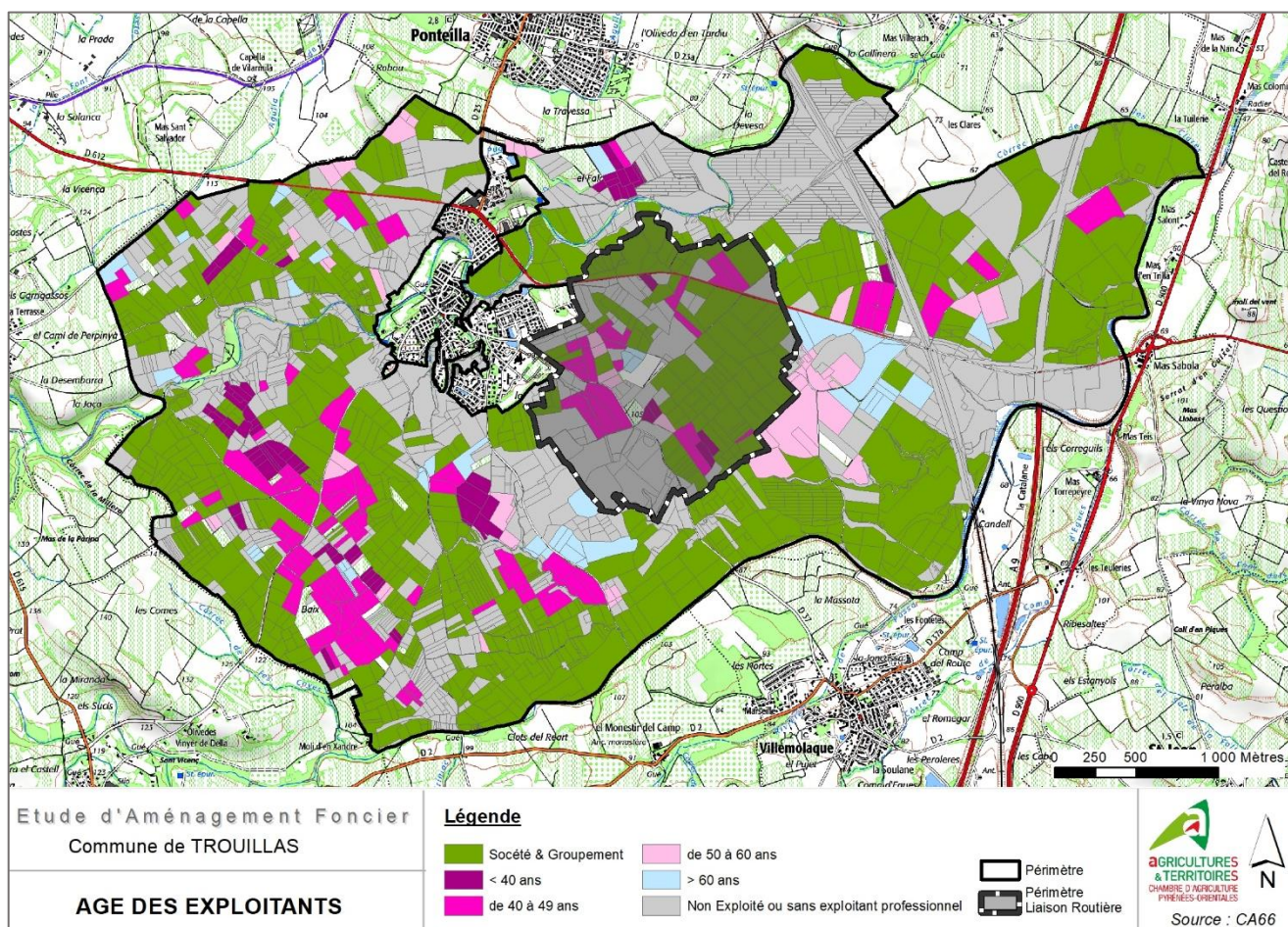
Cependant, nous avons aussi identifié les exploitations qui ont du foncier sur Trouillas sans pour autant y avoir leur siège. Au total, ce sont 51 exploitations professionnelles, peu importe la localisation de leur siège, qui sont cartographiées sur la carte ci-dessous.



Nous avons regroupé dans une même catégorie 14 cotisans solidaires dont au moins un est un jeune exploitant en phase d'installation mais n'a pas à ce jour une exploitation professionnelle.

2/ L'Age des Exploitants

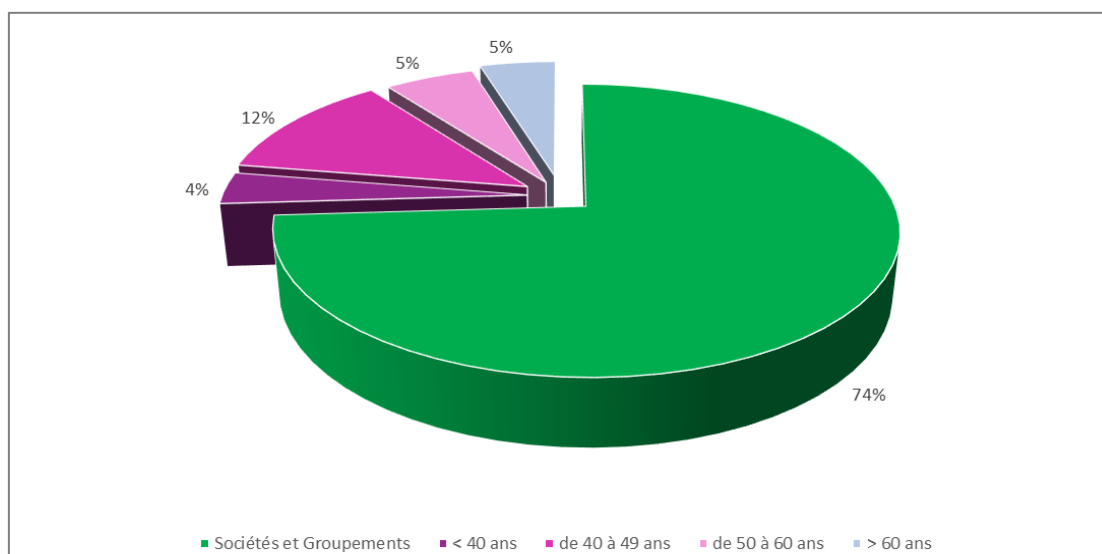
La carte ci-dessous identifie les parcelles des chefs d'exploitation par classes d'âge. Les parcelles non renseignées correspondent soit aux espaces en friche, soit aux parcelles détenues par les cotisants solidaires et qui à l'heure actuelle ne sont considérées comme des exploitations professionnelles. Ces derniers au nombre de 14 détiennent dans le périmètre d'étude une trentaine d'hectares.



Les Sociétés et Groupements, constituent une classe à part et ce, peu importe l'âge de leur membre. Nous prenons le parti que ce statut apporte une certaine pérennité de l'activité. Ce statut est le plus présent dans le périmètre d'étude. Le foncier (724 ha) de ces 29 exploitations se retrouve d'une façon quasi exclusive dans le sud de la commune sur les parcelles arboricoles. Elles sont aussi très présentes à l'est de la LGV ainsi que sur la frange occidentale de la commune.

Classes d'Age	Nbre Exploitants	Nbre Parcelles	Surface Périmètre (ha)
Sociétés et Groupements	29	976	724
< 40 ans	3	74	35
de 40 à 49 ans	7	166	119
de 50 à 60 ans	5	56	54
> 60 ans	7	50	46
TOTAL EXPLOITANTS	51	1322	978
<i>Non exploité ou Pas d'exploitant professionnel</i>		<i>1437</i>	<i>585</i>
TOTAL	51	2759	1563

Répartition des Surfaces selon la Classe d'Age et la Forme Sociétaire



Les exploitations individuelles sont au nombre de 22 soit 43% du total et représentent $\frac{1}{4}$ des surfaces. Les plus jeunes ne sont qu'au nombre de 3 pour peu de terres. Les tranches d'âge au-delà des 40 ans sont plus importantes. Nous notons une surface significative de 119 hectares pour la classe des 40 à 49 ans que nous pouvons qualifier en pleine activité. Ces agriculteurs sont au nombre de 7, comme pour les plus âgés de 60 ans, mais qui eux, ont une petite surface, de moins de 50 hectares.

Au final, les structures des exploitations sont majoritairement sous forme sociétaire que ce soit en nombre qu'en surface. Les exploitations individuelles représentent moins de la moitié de ce total mais seulement $\frac{1}{4}$ des surfaces.

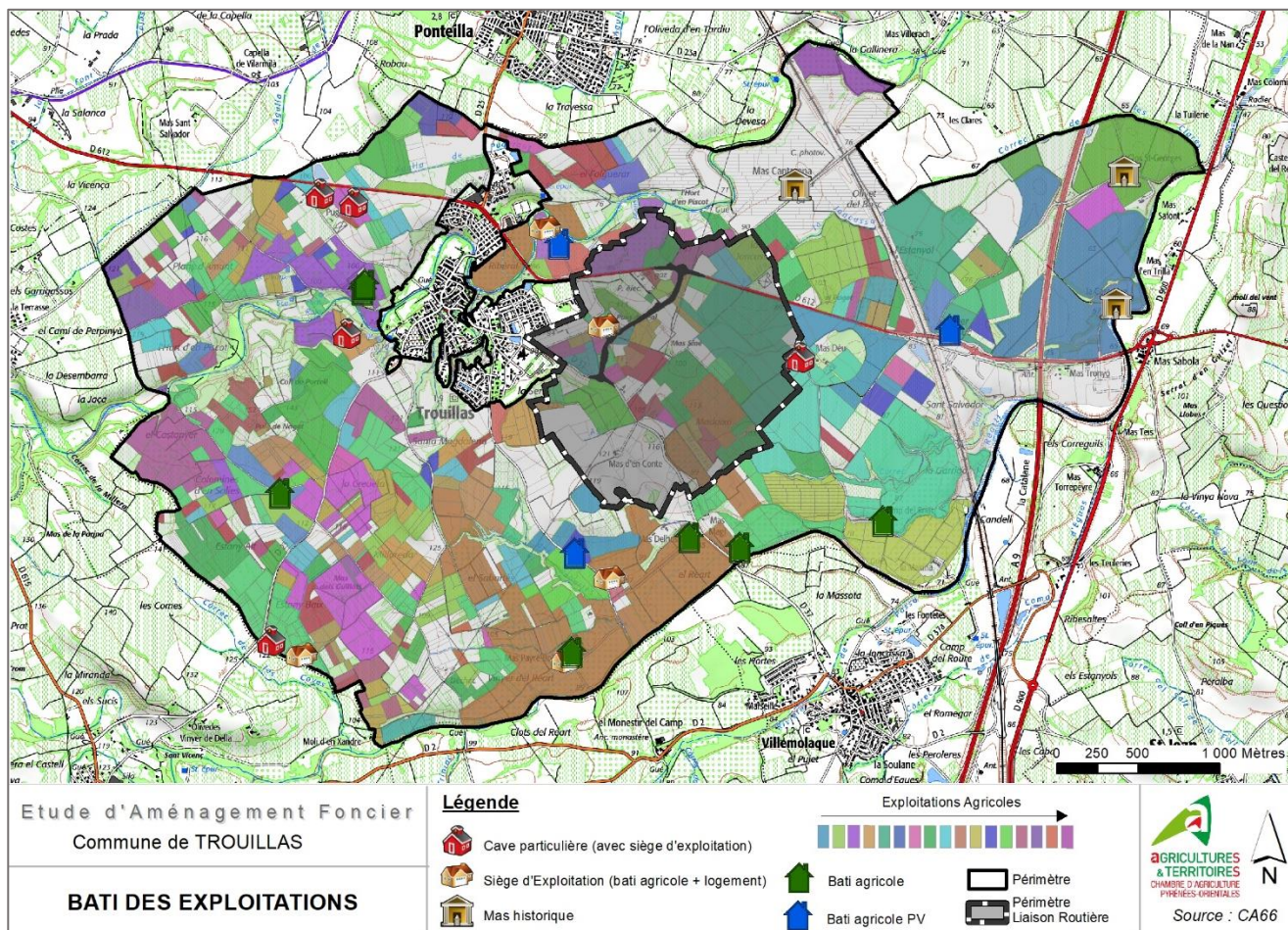
Il a été repéré les cotisants solidaires qui ne sont pas à considérer comme agriculteurs professionnels. Ces derniers n'ont donc pas été pris en compte dans les données globales sur les exploitations. Ils sont au nombre de 14 mais pour une faible surface dans le périmètre d'étude de l'ordre d'une trentaine d'hectares. Ce sont généralement des toutes petites structures en complément d'une autre activité. Nous notons un jeune agriculteur en cours d'installation dans cette catégorie et qui devrait prochainement devenir Chef d'Exploitation.

3/ Les Constructions relevant de l'Activité Agricole

De par l'histoire viticole de la commune de Trouillas, plusieurs exploitants ont encore le siège (avec garage ou espace de stockage) dans le village. Parallèlement, des mas historiques sont présents dans la zone d'étude souvent associés à un foncier de grande taille et bien structuré. Nous pouvons noter, le plus connu, le Mas Deu, siège de l'ancienne commanderie templière de la région. Centre religieux et place forte, il ne reste que des vestiges des murs et de l'église romane. Domaine agricole dès l'origine et viticole depuis le XIXème siècle, les dépendances sont encore aujourd'hui utilisées par une exploitation viticole en cave particulière.

Trois autres mas historiques sont également présents, situés à l'est de la commune : Mas Cantarrana, Clos Saint Georges et la Casenove. Un quatrième le Mas d'en Conte n'a plus d'activité agricole. Ce dernier est situé dans le périmètre perturbé en lien avec la liaison routière et son foncier est en friche.

La carte ci-dessous localise les bâtis associés avec une activité agricole. Ils sont classés selon leur fonction : sièges d'exploitation et pour certains avec une cave particulière. Les hangars équipés d'une toiture photovoltaïque ont été distingués.



Nous comptons dans le périmètre d'étude, 23 bâtiments :

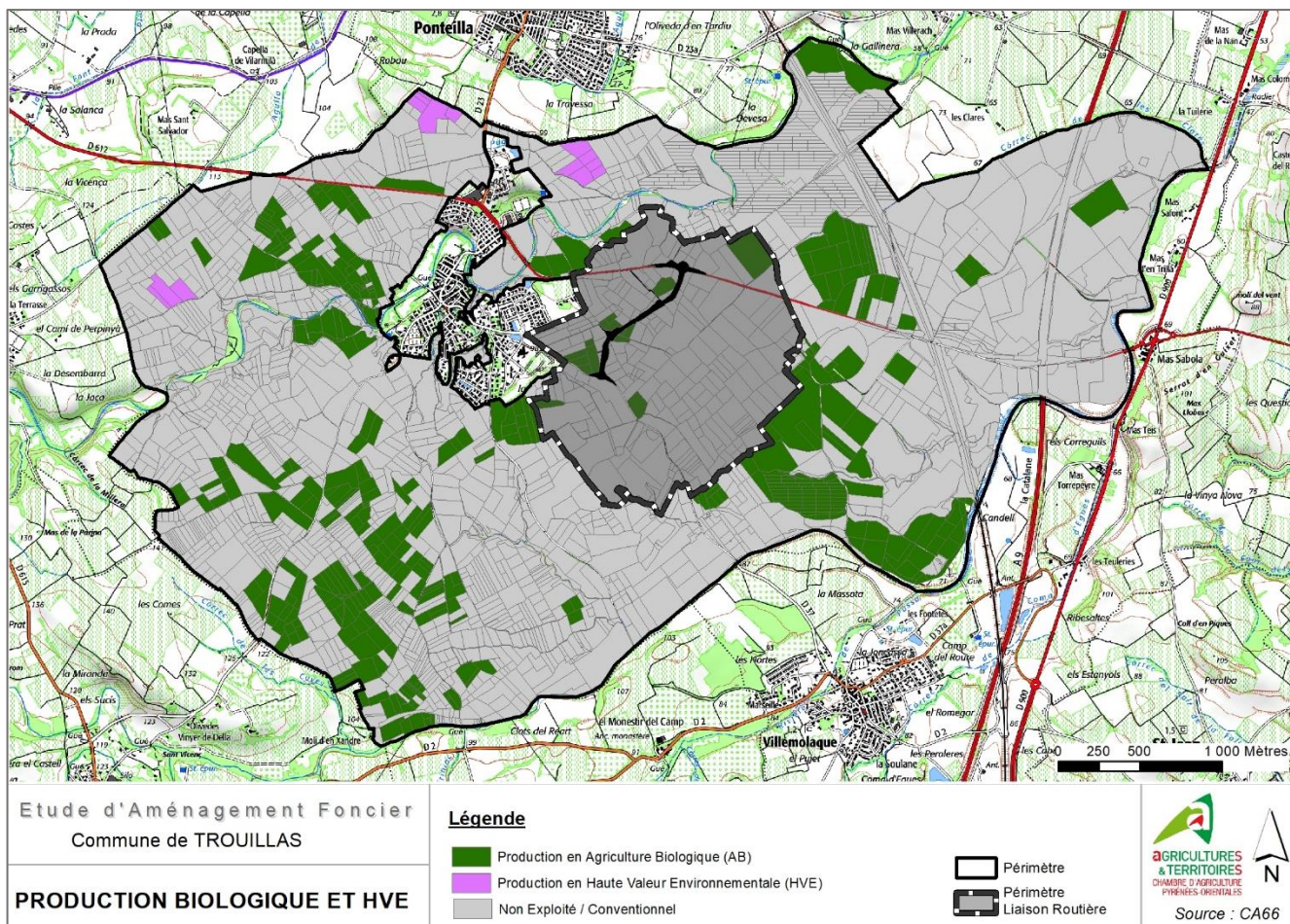
- les 3 mas historiques déjà cités à la page précédente,
- 9 sièges d'exploitation dont 5 avec cave particulière, les 4 autres étant avec une activité arboricole ou oléicole. Parmi ces sièges certains ont aussi un stand de vente,
- le reste est constitué de bâtiments agricoles dont 3 ont une toiture photovoltaïque.

Plusieurs projets sont en cours sur la commune dont un local pour la vente directe à proximité du futur échangeur de la déviation.

4/ Pratiques et Mode de Conduite des Exploitations

La conduite de production en agriculture biologique est présente dans 18 exploitations et couvre une superficie de 264 ha. Les exploitations qui conduisent tout ou partie de leur production en agriculture biologique représentent ainsi 21% des exploitations identifiées sur la commune de Trouillas quel que soit leur statut, et 1/4 de l'emprise des exploitations identifiées. La carte page suivante illustre le parcellaire des exploitations selon leur mode de conduite (Agriculture Biologique mais aussi Haute Valeur Environnementale).

Les parcelles menées en BIO se retrouvent à l'Ouest de la ligne LGV sur des îlots de grande taille. Un parcellaire plus morcelé représentatif de la partie occidentale de la commune est pour une petite part labélisé AB.



La labellisation agriculture biologique est un critère à prendre en compte dans la réflexion sur la restructuration foncière des exploitations et les possibilités d'échanges parcellaires. Une parcelle conduite en conventionnelle nécessite un délai de conversion de 3 ans avant de pouvoir prétendre à la labellisation AB impliquant potentiellement un manque à gagner pendant la période de conversion bio.

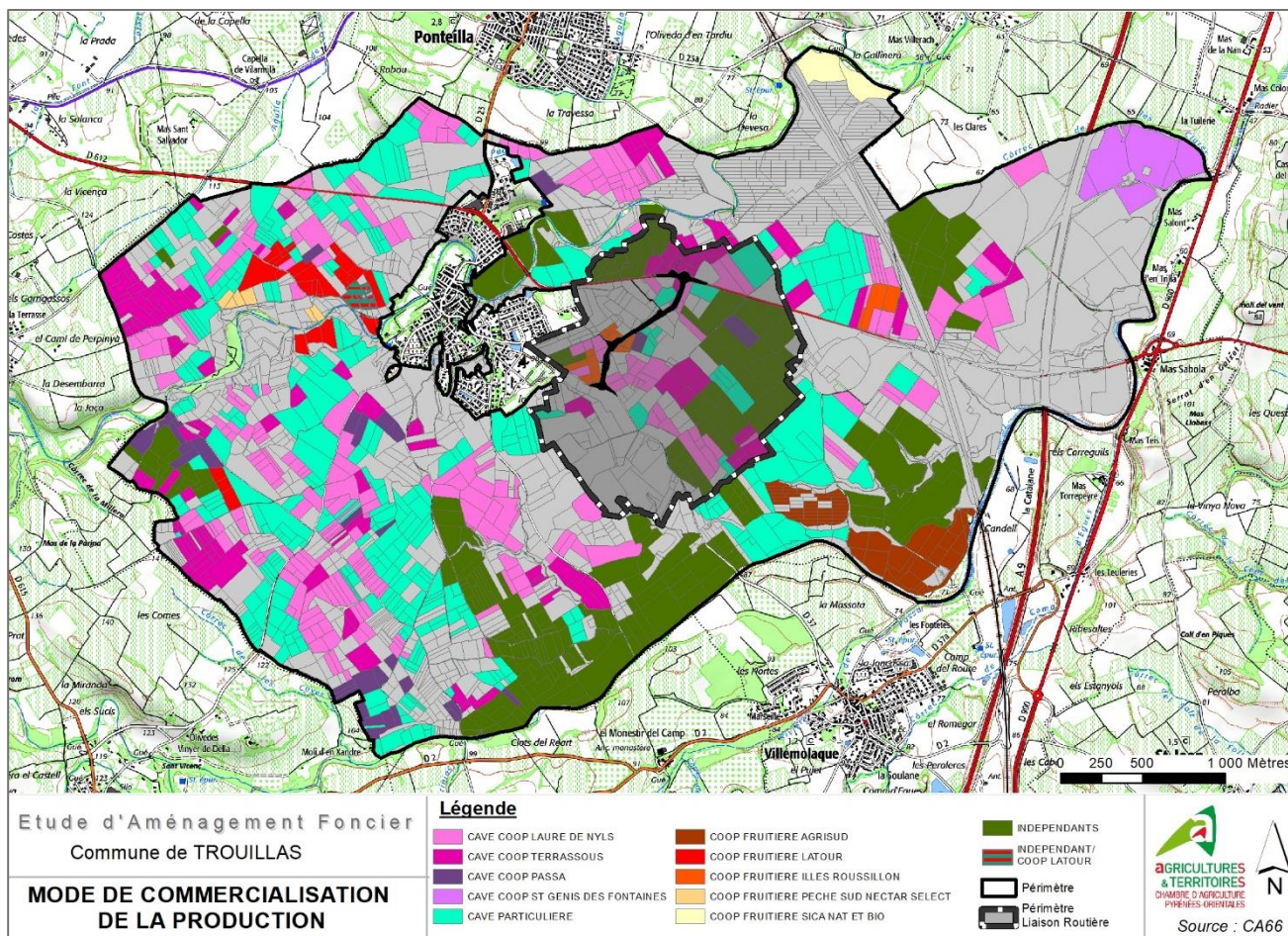
La reprise de friches anciennes en revanche peut bénéficier d'une réduction de ce délai de conversion voire d'être directement labélisée en AB selon l'ancienneté de l'état d'inculture. Enfin, il semble également important d'éviter l'enclavement de parcelle conduite en AB au sein ou à proximité d'un îlot culturel conduit en conventionnel sans aménagement préalable telle que l'instauration de haies.

Il est à noter que plusieurs exploitations ont engagé une démarche de certification Haute Valeur Environnementale (HVE) allant du niveau 1 au niveau 3. Cette démarche s'inscrit le plus souvent dans une dynamique collective portée par les caves coopératives.

Ce type de certification est un plus dans les circuits de commercialisation et correspond à des attentes de certains acheteurs du marché. Dans le périmètre d'étude, nous notons 3 exploitations viticoles engagées dans la démarche HVE et adhérentes à 2 caves coopératives pour une surface de 12 hectares.

5/ Les Circuits de Commercialisation

Nous avons identifié les parcelles des exploitants selon les circuits de commercialisation. La carte ci-dessous représente cette donnée.



Il ressort pour la production viticole que 4 coopératives sont présentes pour 315 hectares soit 36% des surfaces identifiées avec un exploitant. Ce sont principalement les coopératives de Laure de Nyls (175 hectares) et celle de Terrats (91 hectares).

La cave coopérative Laure de Nyls est implantée sur le territoire des Aspres par le jeu des fusions opérées dans les années 2000 :

- en 2008, Bages, Saint Jean Lasseille et Trouillas se sont regroupées pour former les Vignobles SudRoussillon (VSR) ;
- en 2009, les coopératives de Ponteilla et Pollestres ont formé les Vignobles du Haut Roussillon (VHR).

C'est en 2015 que ces deux entités ont fusionné pour devenir la SCV Laure de Nyls. Elle a trois caveaux de vente/dégustation sur Bages, Pollestres et Trouillas. Cette évolution explique la présence de cette structure sur le territoire de Trouillas.

La cave des Vignerons de Constance-Terrassous de Terrats a son aire d'influence sur les Aspres Viticoles et intègre la commune de Trouillas. Avec 91 hectares qui sont apportés à cette structure c'est la 2^{ème} par ordre d'importance après Laure de Nyls.

Les caves particulières sont au nombre de 18 et totalisent 248 hectares 29%. Elles ont pour celles qui ont leur siège sur la commune un stand de vente/dégustation. Elles se localisent sur l'ensemble du territoire communal à l'ouest de la LGV. Certaines apparaissent avec des îlots fonciers bien structurés.

Structures	Nbre Parcelles	Surfaces	%
Coopératives Viticoles	440	315	36,3%
Coop Fruitières & Organisations de Producteurs	118	66	7,6%
Caves Particulières	332	248	28,6%
Indépendants Fruit	226	224	25,8%
Vente directe	18	13	1,5%
Mixte Coop/Vente directe	11	2	0,2%
TOTAL	1145	868	100,0%

Pour les fruits et légumes, nous retrouvons des structures collectives pour 66 hectares, mais ce sont les indépendants qui dominent avec 224 hectares soit 26% des surfaces. Ces derniers sont à mettre en perspective avec les exploitations arboricoles de grande taille présentes notamment en bordure du Réart. Elles gèrent elles-mêmes la commercialisation de leur production auprès de grossistes de Saint Charles. Il est à noter dans ces indépendants, un chocolatier qui, pour alimenter sa production, a repris et planté une trentaine d'hectares d'amandiers. Les apports menés en coopératives fruitières et Organisations de Producteurs (OP) ne représentent que 66 hectares soit à peine 8% du total.

La vente directe est peu présente. Seul un producteur (oléiculteur) a été identifié dans ce type de circuit. Une autre exploitation en vignes et vergers se partage en coopérative viticole et vente directe. Elle a un stand sur Fourques qu'elle va fermer et ouvrir sur Trouillas un nouveau lieu plus accessible et fonctionnel.

Au final, la caractérisation de l'espace montre que le périmètre global est exploité aux 2/3 des surfaces. Les friches ne représentent qu'1/4 du total mais mitent l'ensemble du périmètre. La principale culture rencontrée est la vigne (classée en appellation) et principalement deux caves coopératives ainsi que de nombreuses caves particulières transforment et commercialisent cette production. Les vergers sont la 2^{ème} culture et se localisent sur les terroirs les plus fertiles.

Une cinquantaine d'agriculteurs sont présents, qu'ils aient ou non leur siège sur la commune. La majorité est organisée sous forme sociétaire. Certaines de ces exploitations ont un foncier bien regroupé, fruit de longues années d'effort de restructuration.

Le territoire se partage enfin, entre un passé riche, avec la présence de plusieurs domaines et des mas historiques dont le plus identitaire est le Mas Deu et un développement d'énergies renouvelables en lien avec le solaire. La présence d'un poste source sur Trouillas a facilité le développement de cette production électrique par l'implantation de serres équipées de toitures photovoltaïques.

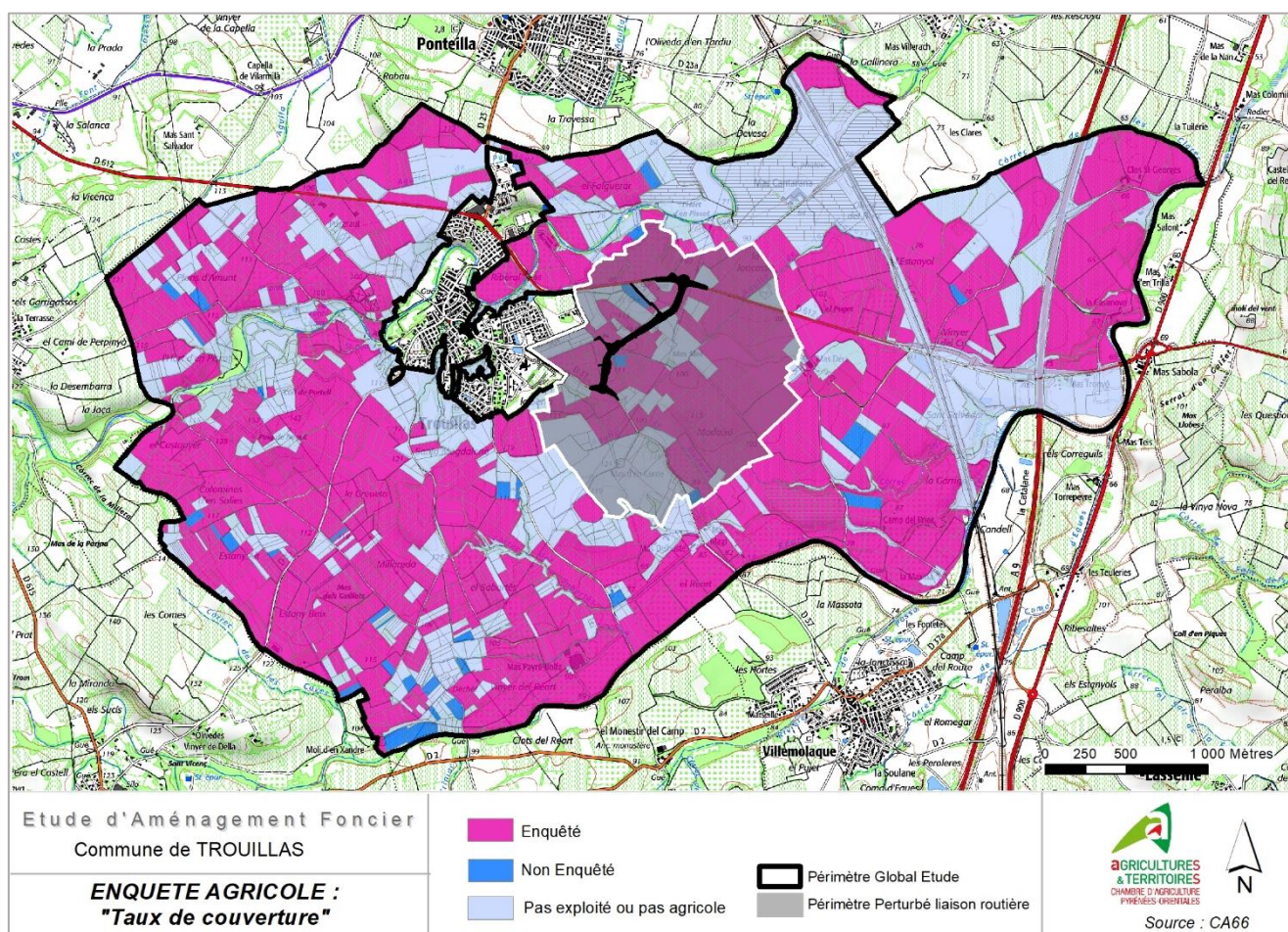
C/ LES BESOINS DES AGRICULTEURS ET L'AMENAGEMENT FONCIER

1/ Les Enquêtes des Exploitants

Il a été identifié 65 exploitations tous statuts confondus :

- 51 chefs d'exploitations
- 14 cotisants solidaires.

Afin de connaître leur situation, leurs intentions vis-à-vis du foncier et leur intérêt pour un aménagement foncier une enquête a été faite auprès de ces structures. Pour ceux touchés par le barreau routier et/ou dans le périmètre perturbé des questions spécifiques sur l'impact et les conséquences de l'ouvrage ont aussi été posées.



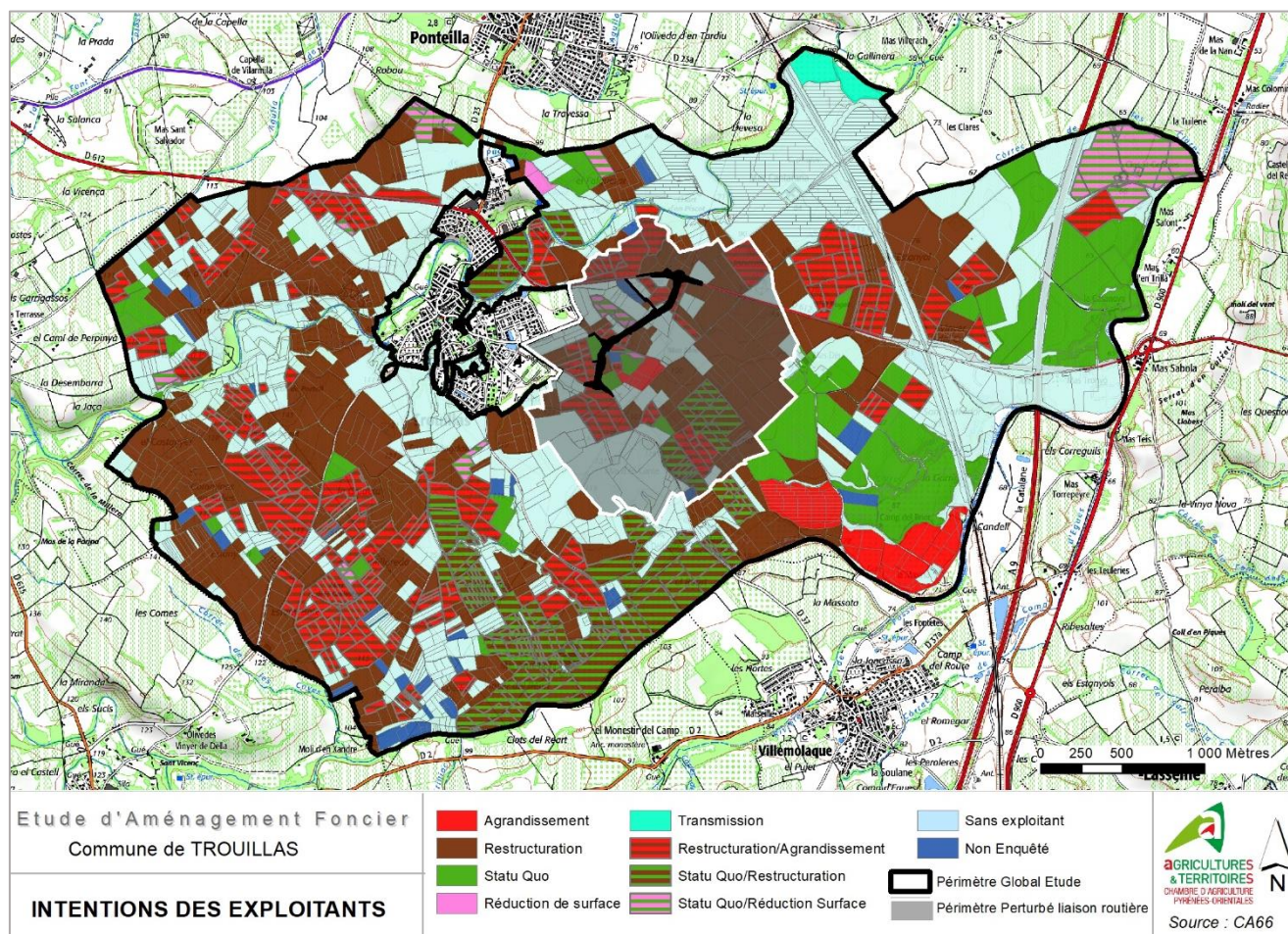
Les enquêtes ont été menées entre octobre 2021 et janvier 2022. Elles sont au nombre de 57 et concernent :

- 47 chefs d'exploitation
- 10 cotisants solidaires.

Même si tous les agriculteurs n'ont pas été rencontrés les surfaces attachées à ces structures représentent 99% des surfaces identifiées avec un exploitant. La carte ci-dessus représente les parcelles des structures enquêtées. Les parcelles non enquêtées sont très minoritaires et nous pouvons estimer que ce travail est bien représentatif des exploitations présentes dans le périmètre d'étude. Ces enquêtes ont été regroupées dans une annexe du présent rapport.

2/ Les Intentions des Exploitants en lien avec le Foncier

La carte ci-dessous représente les intentions des agriculteurs vis-à-vis de leur foncier et leur besoin en termes de restructuration, d'agrandissement ou de réduction.



Ces intentions ont été récapitulées dans le tableau ci-dessous. Le total des exploitants est supérieur au nombre d'enquêtes car certains ont manifesté plusieurs intentions.

Intentions	Nbre Parcelles	Nbre Exploitants	Surface (ha)
Restructuration	615	19	420
Agrandissement	88	2	34
Restructuration/Agrandissement	313	14	217
Statu Quo	128	15	157
Statu Quo/Restructuration	166	1	123
Statu Quo/Réduction Surface	40	3	39
Transmission	2	1	8
Réduction de surface	2	1	2
Non Enquêté	54	6	9
TOTAL	1408	62	1009

Il ressort qu'une majorité des agriculteurs a manifesté des besoins de restructuration (19) accompagné pour certains de la nécessité de s'agrandir (14).

Ces demandes de restructuration et d'agrandissement traduisent une dynamique de développement de ces exploitations. Ces dernières ce sont déjà engagées dans des initiatives individuelles de restructuration mais un aménagement foncier permettra de répondre à ces besoins d'une façon plus collective et incitative.

Une exploitation a manifesté l'intention de la transmission de son foncier. Celui-ci totalise 8 hectares et se localise à l'extrémité nord-est de la commune en limite de Ponteilla et en continuité des serres photovoltaïques de la Cantarrana.

Au regard de ces chiffres, nous pouvons estimer que 35 exploitations ont des besoins de restructuration et d'agrandissement. Un dans le cadre de la transmission de son exploitation peut être considéré avec un foncier mobile pour une surface relativement faible avec 8 hectares.

S'ajoute une exploitation de plus de 120 hectares qui a déjà regroupé une partie de son foncier mais est aussi intéressée par une restructuration du reste de son parcellaire. Elle est identifiée dans les intentions comme Statu Quo / Restructuration.

Le Statu Quo signifie, dans le cadre des enquêtes, une volonté de ne pas changer l'organisation foncière. Cette absence de mobilité concerne 15 exploitants et 157 hectares. Ramenés au total des surfaces enquêtées (1009 ha) cela ne représente que 15,5% et rapportés au total du périmètre d'étude 1563 hectares ce chiffre tombe à 10 %. Sur la carte, page précédente, le foncier de ces exploitants est pour une grande part déjà regroupé ce qui peut expliquer cette absence de besoins de restructuration.

A l'inverse de la mobilité, le foncier de ces 15 exploitants ayant signifié une intention de statu quo est donc à considérer comme non mobile. Ces 157 hectares seront certainement plus difficiles à intégrer dans la boucle d'échanges dans le cadre d'un aménagement foncier.

Au final, la majorité des exploitants ont manifesté des besoins de restructuration et/ou d'agrandissement, ce qui prédispose d'une suite favorable quant à la mise en place d'un aménagement foncier.

Toutefois, la mobilité des parcelles est assez réduite ne facilitant pas les échanges. Dans le cadre du volet foncier il ressort que le parcellaire est morcelé et de petite taille. La présence de friches peut donc dans le cadre de l'aménagement faciliter ces échanges et la reprise de ces parcelles incultes par les producteurs présents.

Dans le cadre du projet routier celui-ci ayant déjà fait l'objet des acquisitions foncières par le Maître d'Ouvrage, il n'a pas été identifié de déséquilibre des exploitations touchées. Cependant, certains des producteurs ont exprimé des besoins de retrouver la superficie perdue.

Une attente de l'ensemble des producteurs touchés porte également sur les accès et leur rétablissement. La réalisation de travaux connexes dans le cadre d'un aménagement foncier peut être une réponse à cette attente en refaisant les cheminements et en particulier agricoles. Ce volet relatif à la liaison routière est présenté dans le chapitre suivant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INTENTIONS PAR EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

EXPLOITATIONS	Siège d'Exploitation	Suf Etude	Surface Totale	Age	INTENTIONS
Exploitation n°1	Trouillas	22,7	22,0	26	Restructuration
Exploitation n°2	Trouillas	12,3	16,0	64	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°3	Terrats	1,8	nd	49	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°4	Trouillas	8,1	11,0	53	Statu Quo
Exploitation n°5	<i>NON ENQUETE</i>				
Exploitation n°6	Fourques	1,2	10,0	62	Statu Quo / Réduction surface
Exploitation n°7	Trouillas	22,0	27,0	Société	Restructuration
Exploitation n°8	Fourques	39,6	55,0	Société	Restructuration
Exploitation n°9	Trouillas	83,3	80,0	Société	Restructuration
Exploitation n°10	Trouillas	48,0	47,0	Société	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°11	Trouillas	23,6	20,0	Société	Restructuration
Exploitation n°12	Trouillas	20,5	20,0	Société	Restructuration
Exploitation n°13	Trouillas	58,0	95,0	Société	Restructuration
Exploitation n°14	<i>NON ENQUETE</i>				
Exploitation n°15	Tresserre	2,1	18,0	Société	Statu Quo
Exploitation n°16	Trouillas	50,9	51,0	Société	Restructuration
Exploitation n°17	Terrats	7,7	20,0	28	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°18	Villemolaque	1,0		61	Statu Quo
Exploitation n°19	Passa	0,6	11,0	42	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°20	Trouillas	17,6	20,0	Société	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°21	Passa	6,2	33,0	Société	Restructuration
Exploitation n°22	Terrats	5,2	23,0	Société	Statu Quo
Exploitation n°23	<i>NON ENQUETE</i>				
Exploitation n°24	Terrats	3,3	50,0	Société	Restructuration
Exploitation n°25	Trouillas	14,5	11,5	44	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°26	Trouillas	8,7	11,0	56	Restructuration
Exploitation n°27	Trouillas	8,6	14,6	51	Statu Quo
Exploitation n°28	Trouillas	5,5	23,0	37	Restructuration
Exploitation n°29	Trouillas	40,3	43,0	48	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°30	Trouillas	27,7	27,0	54	Statu Quo
Exploitation n°31	Terrats	0,7	38,0	62	Statu Quo
Exploitation n°32	Montauriol	2,3	17,0	60	Restructuration
Exploitation n°33	Fourques	17,5	22,5	22	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°34	Trouillas	12,4	10,0	18	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°35	Trouillas	16,5	15,0	45	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°36	Trouillas	8,6	8,5	43	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°37	<i>NON ENQUETE</i>				
Exploitation n°38	Trouillas	54,9	54,9	Société	Statu Quo
Exploitation n°39	Trouillas	31,5	95,0	Société	Agrandissement
Exploitation n°40	Trouillas	7,6	7,6	Société	Restructuration
Exploitation n°41	Pollestre	3,4	35,0	Société	Statu Quo
Exploitation n°42	Ponteilla	4,3	44,0	Société	Statu quo / Réduction surface
Exploitation n°43	Bages	1,2	65,0	Société	Statu Quo
Exploitation n°44	Trouillas	14,2	14,2	Société	Restructuration / Agrandissement
Exploitation n°45	Trouillas	28,3	nd	Société	Statu Quo / Réduction de surface
Exploitation n°46	Trouillas	122,4	140,0	Société	Restructuration / Statu Quo
Exploitation n°47	Illes sur Têt	7,9	50,0	Société	Transmission en cours
Exploitation n°48	St Genis des fontaines	36,5	82,0	Société	Restructuration
Exploitation n°49	Trouillas	36,2	45,0	Société	Statu Quo
Exploitation n°50	Trouillas	19,5	20,0	47	Restructuration
Exploitation n°51	Trouillas	5,9	5,9	59	Statu Quo / Réduction surface

D/ L'IMPACT DU PROJET ROUTIER

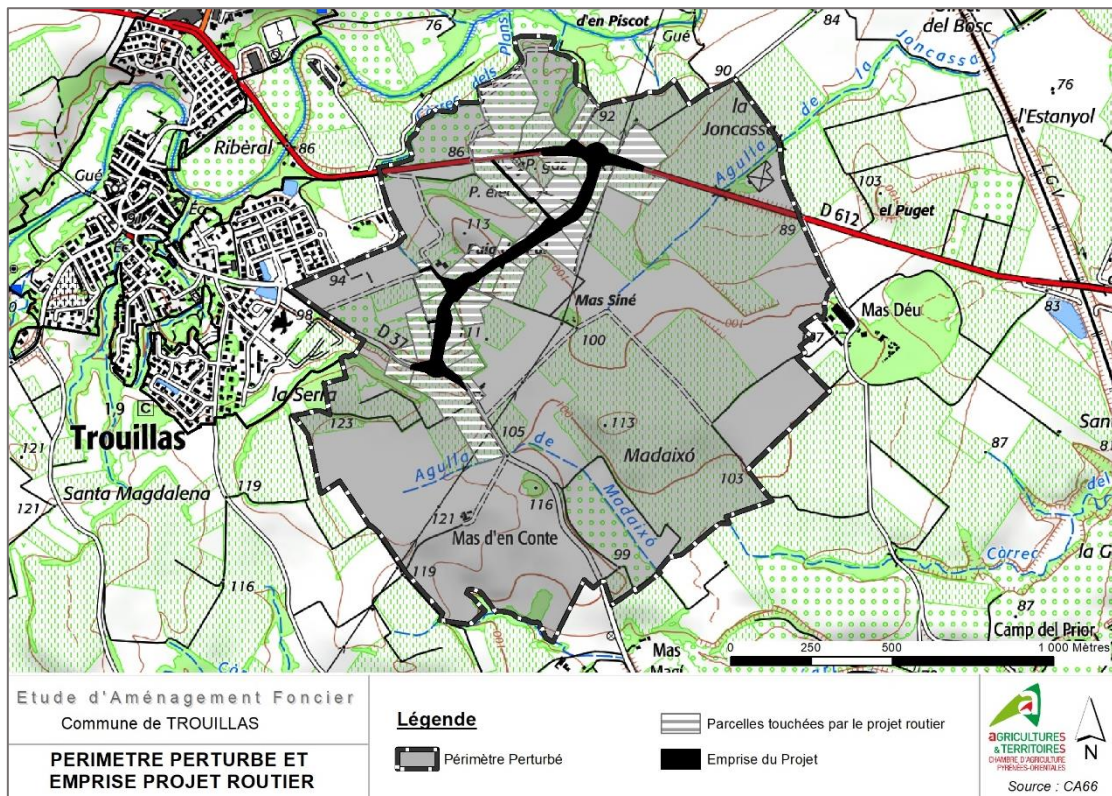
Le projet routier concerne la création d'une liaison entre la RD612 et la RD 37 permettant un nouvel accès, par l'Est, au village de Trouillas. Ce projet a été déclaré d'utilité publique en novembre 2015. Les acquisitions foncières ont déjà été réalisées par le Département pour une emprise d'environ 5 hectares. Neuf exploitants sont directement touchés par cette liaison.



RD 37 - Déviation de Trouillas



Lors de la 1^{ère} CCAF en 2019 il a été voté d'engager une procédure d'aménagement foncier à l'échelle d'un périmètre dit « perturbé » représentant 40 fois l'emprise soit environ 200 hectares comme le montre la carte ci-dessous.

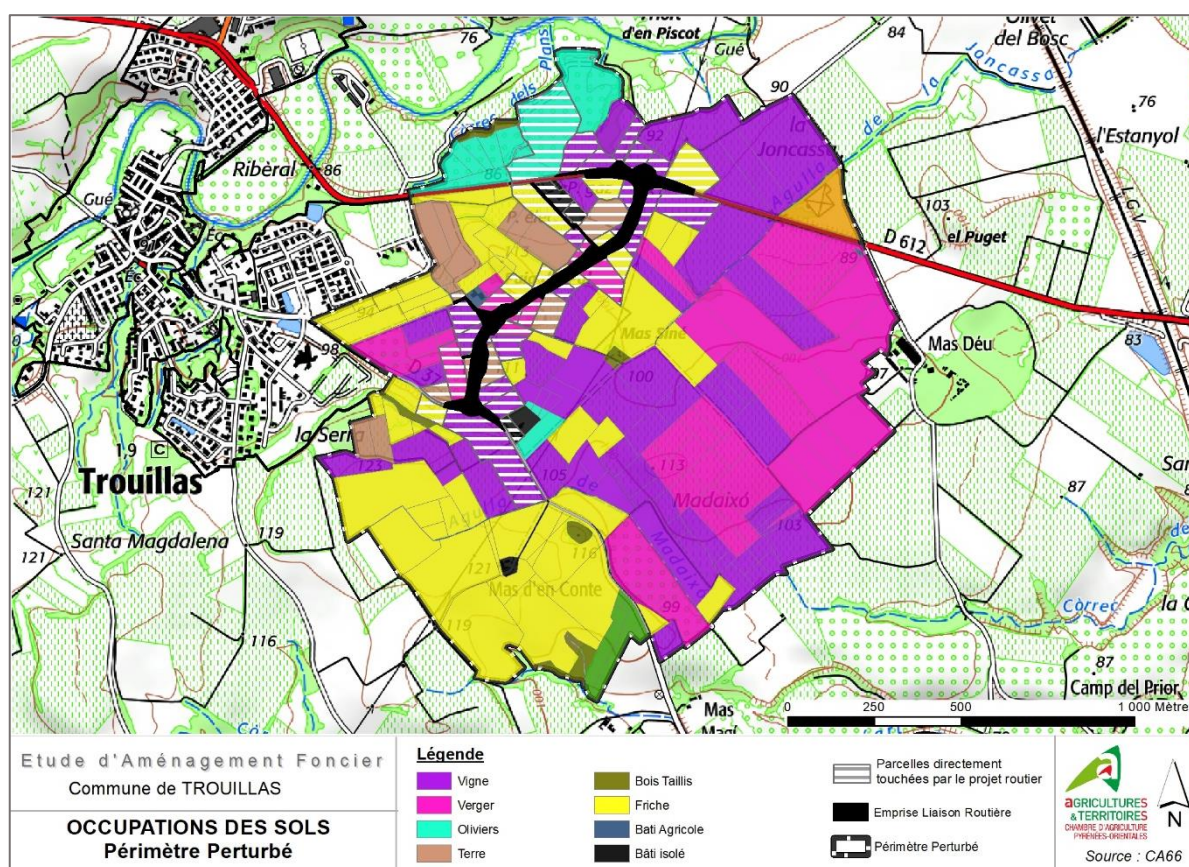


1/ Un Projet Routier traversant un Espace Structuré

L'occupation des sols dans le périmètre perturbé se partage entre principalement de la vigne (68,5 ha), des vergers (47,6 ha) et des friches (55,7 ha).

Occupation des sols	Surface dans le périmètre perturbé (ha)	Surface des parcelles touchées par l'emprise (ha)	Surface sous emprise route (ha)
Vignes	68,5	12,6	1,98
Vergers	47,6	4,2	1,14
Oliveraie	11,5	-	-
Prairie	3,2	-	-
Friches	55,7	5	0,74
Terre	9,2	3,37	0,59
Landes	1,2	0,58	0,09
Bois Taillis	0,8	-	-
Bâti	0,25	0,25	-
Bâti agricole	0,21	0,21	-
Terrain privé	-	-	0,02
Activité diverses	0,04	-	-
Total	198,6	26,3	4,56

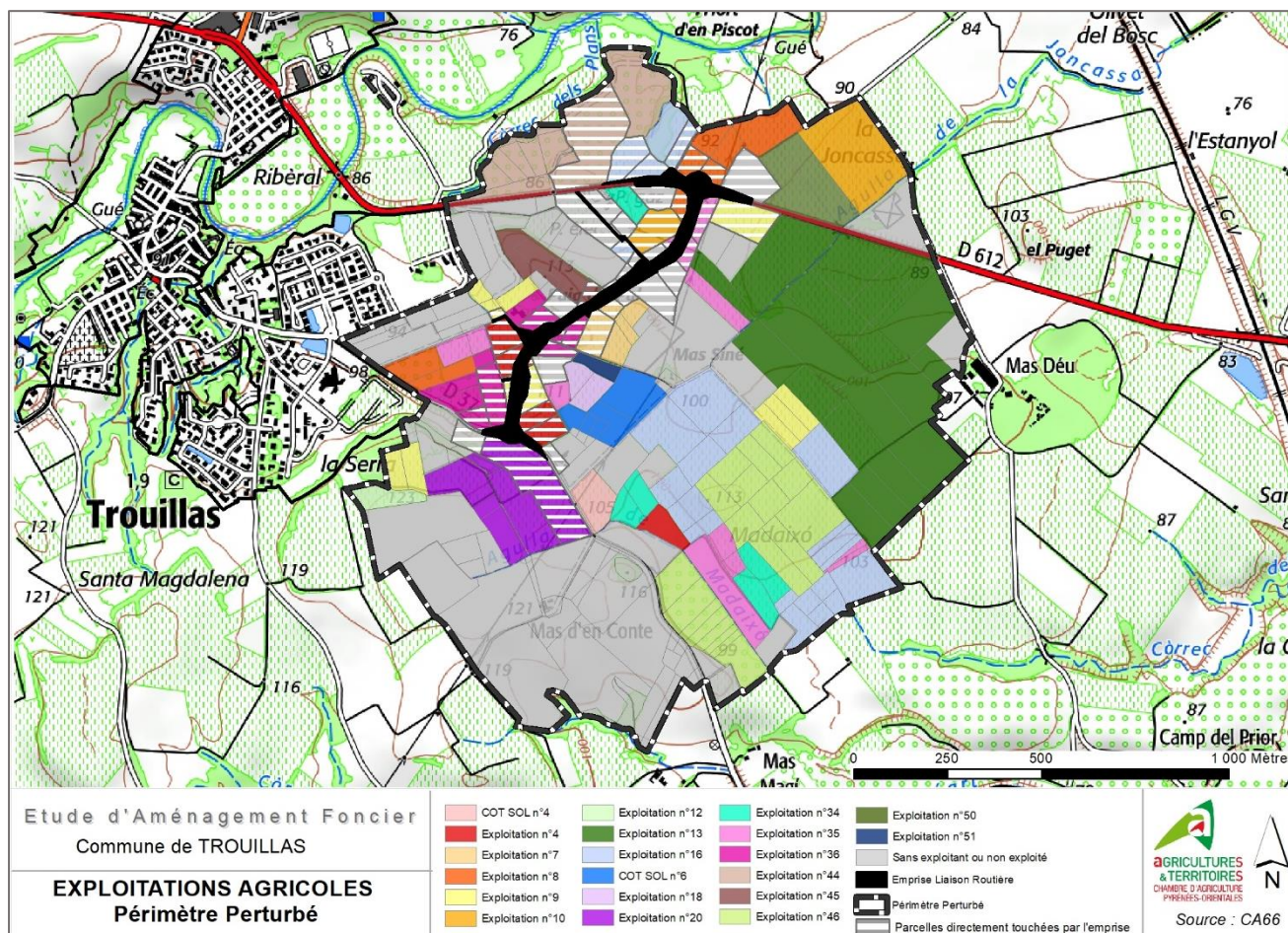
L'emprise de 5 hectares prélève une majorité d'espace en vignes (1,98 ha) et en vergers (1,14 ha). Peu de friches sont sous l'emprise et elles ne totalisent qu'un peu moins de 1 hectare.



Le projet routier occasionne également le tronçonnement d'un îlot de 3 hectares de vignes et un second de 2 hectares de fruitiers amenant une déstructuration de ce foncier et une perte de production.

2/ Les Exploitations dans le Périmètre Perturbé

Il a été identifié dans ce périmètre perturbé du projet routier 20 exploitations. Parmi celles-ci, 9 sont directement touchées par le projet de liaison routière pour une surface de 3,31 hectares.



Il est à noter la présence d'un siège d'exploitation comprenant une maison d'habitation et un hangar agricole au centre de la zone d'étude (photo ci-contre).

Le foncier des exploitations dans le périmètre perturbé montre la présence à l'est d'îlots de grande taille de plusieurs hectares voire plusieurs dizaines d'hectares. Ceux-ci ne sont pas directement impactés par l'ouvrage.



Dans la partie sud-ouest du périmètre l'absence d'exploitation est à mettre en lien avec le foncier autour du Mas d'en Conte aujourd'hui en friches. Sur les 20 exploitations identifiées dans ce périmètre, 11 ne sont donc pas directement impactées par l'ouvrage.

3/ Des Besoins de Rétablissement et de Compensations

Le tableau ci-dessous recense par exploitations les surfaces dans le périmètre et le cas échéant celles sous l'emprise du projet.

EXPLOITATIONS	Surface (ha) dans le périmètre perturbé	Nb parcelles	Surface (ha) Emprise	Nb parcelles
COT SOL n°4	1,2	1		
Exploitation n°4	3,2	5	0,42	4
Exploitation n°7	2,3	5		
Exploitation n°8	5,7	8	0,55	3
Exploitation n°9	6,1	11	0,57	3
Exploitation n°10	5,9	2	0,04	1
Exploitation n°12	0,9	1		
Exploitation n°13	32,6	20		
Exploitation n°16	17,1	24	0,27	4
COT SOL n°6	3,0	5		
Exploitation n°18	1,0	2		
Exploitation n°20	7,8	6	0,13	1
Exploitation n°34	3,4	5		
Exploitation n°35	6,3	11	0,45	2
Exploitation n°36	4,9	10	0,75	6
Exploitation n°44	9,9	13		
Exploitation n°45	2,4	5	0,13	1
Exploitation n°46	13,7	19		
Exploitation n°50	3,5	2		
Exploitation n°51	0,5	1		
20 exploitations	131,4	156	3,31	25
<i>Sans exploitant identifié ou non exploité</i>	68,7	91	1,25	17
TOTAL	200,1	247	4,56	42

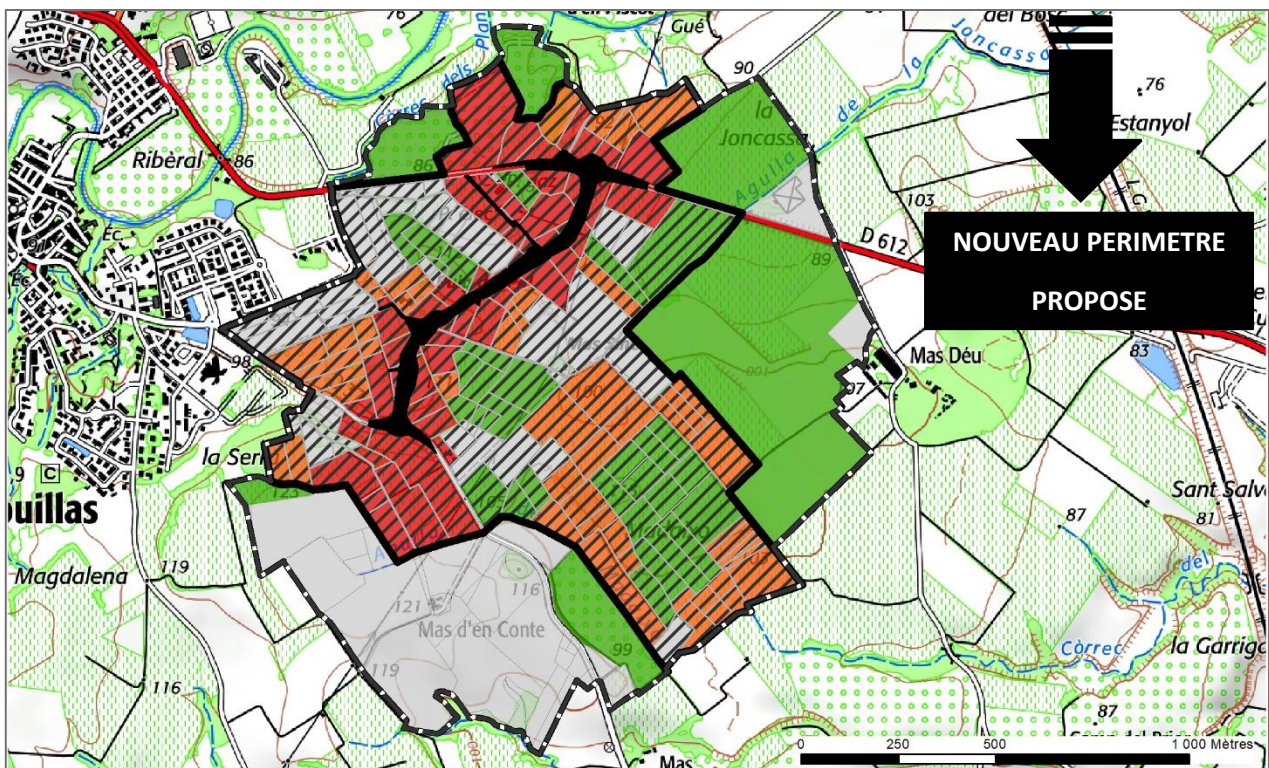
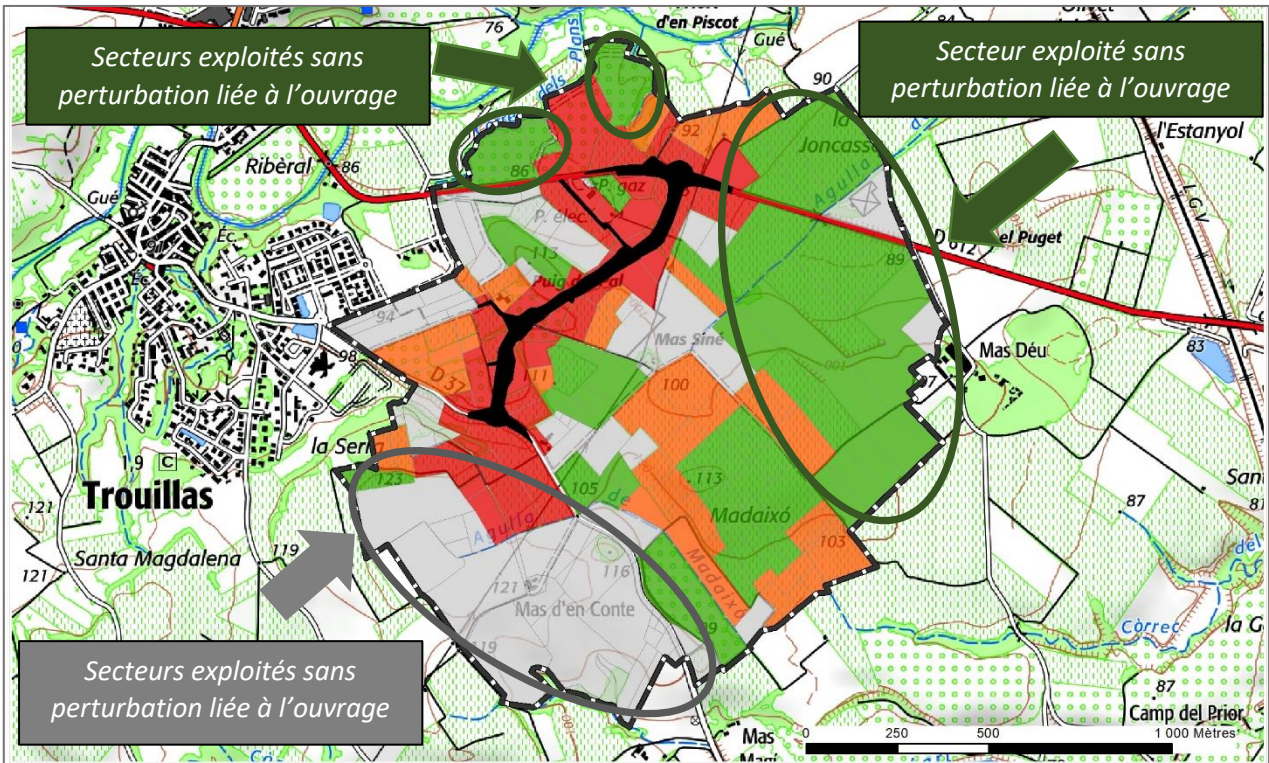
Lors des enquêtes, il a été à plusieurs reprises notifié les besoins de retrouver la superficie perdue. Cette demande va dans le sens de la mise en place d'un aménagement foncier. Cependant, il ressort que cette demande ne représente que peu de surface car sur les 3,31 hectares d'emprise avec un exploitant identifié, la surface moyenne est d'un peu moins de 0,4 hectares, le maximum étant pour l'exploitation n°36 avec 0,75 hectares.

Le principal dommage concerne les accès aux parcelles et leur rétablissement sans provoquer des allongements de parcours. Quatre agriculteurs sur les neuf estiment subir une perturbation pour la poursuite de leur activité. Comme déjà proposé précédemment, ce volet accès et cheminement pourra trouver une suite favorable dans les travaux connexes d'un aménagement foncier.

Enfin, il s'avère une certaine rétention foncière dans la partie ouest du projet routier. Cette bande de terre se retrouve isolée entre le village de Trouillas et la liaison, et semble apparaître comme une limite à l'urbanisation.

E/ DETERMINATION DU PERIMETRE D'AMENAGEMENT

Il a été proposé suite aux enquêtes et à l'analyse dans le périmètre perturbé de réduire celui-ci aux exploitations réputées « perturbées » comme l'explique la carte ci-dessous.



Etude d'Aménagement Foncier
Commune de TROUILLAS

Proposition Périmètre Perturbé suite à l'Etude d'Aménagement

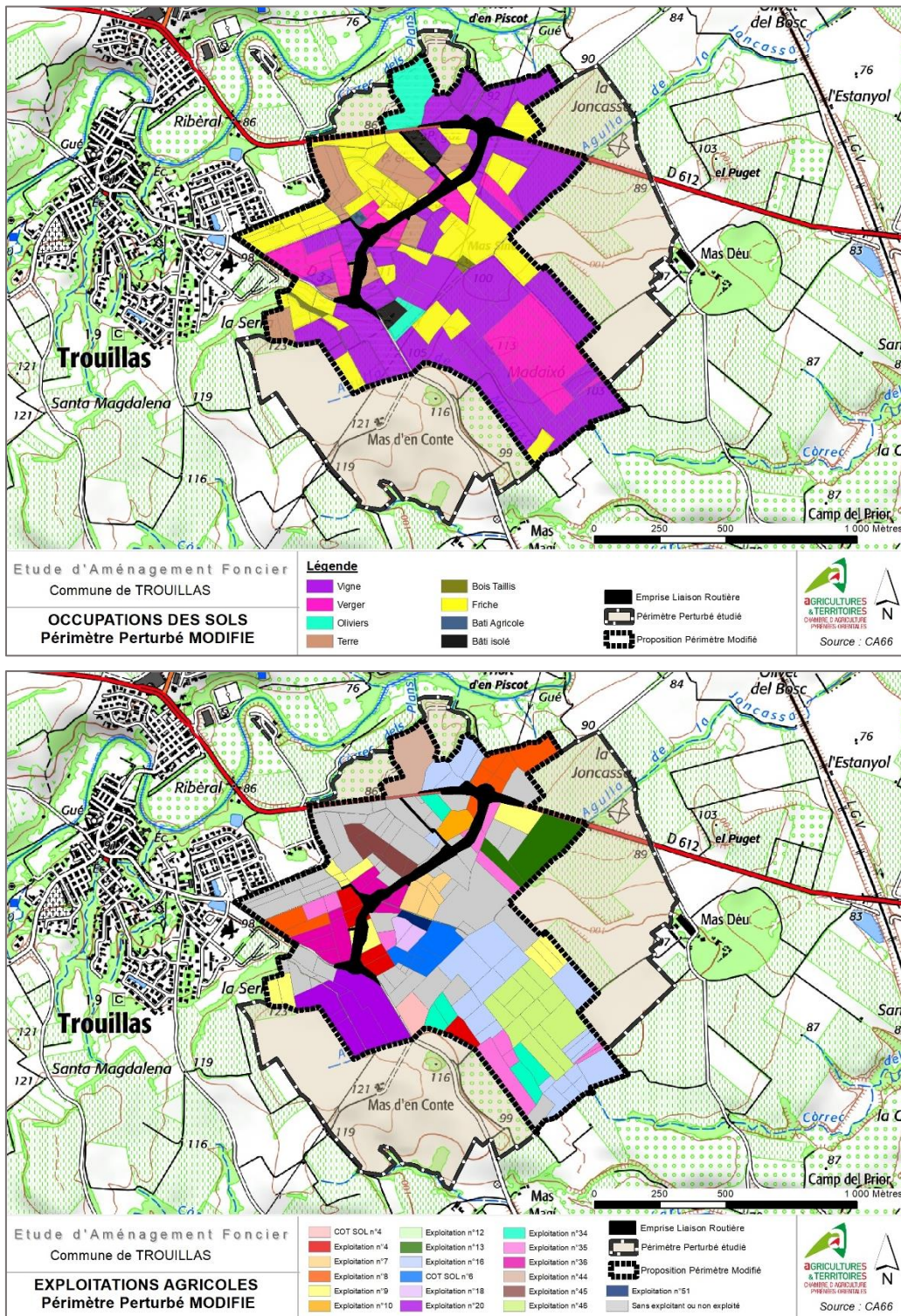
- Parcellaire/lot directement touchés
- Parcellaire exploité perturbé
- Pas de perturbation ressentie
- Sans exploitant identifié ou non exploité

Proposition Périmètre Perturbé suite à l'étude d'aménagement

- Périmètre Perturbé proposé à l'étude
- Emprise du Projet de Liaison Routière


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
PYRÉNÉES-ORIENTALES
CHambre d'Agriculture
Pyrénées-Orientales
Source : CA66

Le périmètre ainsi obtenu est plus proche de la réalité des perturbations des exploitations. Il a été validé à la CCAF du 18 Novembre 2022. Les cartes ci-dessous reprennent les principaux éléments dans ce nouveau périmètre perturbé.



La proposition de modification du périmètre porte sur une réduction de 85 hectares principalement à l'est et au sud du périmètre initial. Une exploitation (n°50) qui n'était pas directement touchée par la liaison routière n'est plus dans ce périmètre. L'évolution exclue les espaces qui ne sont pas impactés par le projet et/ou sans exploitants perturbés.

Parallèlement, le Volet Foncier de l'étude d'aménagement a proposé plusieurs ajustements du périmètre d'origine. Il a été ainsi retiré des espaces ne pouvant être restructurés, du bâti mono-parcellaire, des terrains enclavés dans le village, l'emprise de la liaison routière, la déchetterie.... Au final se sont près de 45 hectares qui ont été exclus du périmètre initial. Celui-ci couvre désormais une surface d'environ 1496 hectares.